



Petite



PETITE

BIBLIOTHÈQUE

MORALE ET PHILOSOPHIQUE.

La PETITE BIBLIOTHÈQUE MORALE ET PHILOSOPHIQUE
se compose des ouvrages suivans:

FRANKLIN. Mémoires sur sa vie. 2 vol.
— Mélanges de morale, d'économie et de politique, extraits de ses ouvrages, par M. A. Ch. Renouard. 2
DESCARTES. Méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences. 1
MASSILLON. Morceaux choisis ou Recueil de ce que ses écrits ont de plus parfait sous le rapport du style et de l'éloquence. 1
BUFFON. Morceaux choisis ou recueil, id. 1
DE GÉRANDO (le baron). Le visiteur du pauvre. 1
— Du perfectionnement moral ou de l'éducation de soi-même. 2
DROZ. De la philosophie morale ou des différens systèmes sur la science de la vie. 1
— Essai sur l'art d'être heureux. 1

12 vol.

rimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5.

PETITE

BIBLIOTHÈQUE

MORALE ET PHILOSOPHIQUE.

OUVRAGES CHOISIS

De Franklin, Descartes, Massillon, Buffon, De Gérando et Droz.

TOME QUATRIÈME.

PARIS.
JULES RENOUARD ET Cie, LIBRAIRES
RUE DE TOURNON, N. 6.

MÉLANGES

DE MORALE,

D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE,

EXTRAITS DES OUVRAGES

DE BENJAMIN FRANKLIN,

ET PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE SUR SA VIE,

PAR A.-CH. RENOUARD, AVOCAT.

SECONDE ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE.

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ JULES RENOUARD, LIBRAIRE,
RUE DE TOURNON, N° 6.

1826.

MÉLANGES

DE MORALE, D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE,

EXTRAITS DES OUVRAGES

DE BENJAMIN FRANKLIN.

OBSERVATIONS SUR LES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

1784.

Ces peuples reçoivent de nous le nom de sauvages, parce que leurs mœurs diffèrent des nôtres, que nous croyons la perfection de la politesse : ils ont la même opinion des leurs.

Peut-être que, si l'on examinait avec impartialité les mœurs de toutes les nations de la terre, on trouverait qu'il n'y

a point de peuple si grossier qui n'ait quelques règles de politesse, et point de peuple si poli qui ne conserve quelque reste de barbarie.

Les Indiens, quand ils sont jeunes, sont chasseurs et guerriers; devenus vieux ils remplissent l'office de conseiller, car tout est réglé par le conseil et l'avis des sages: c'est là tout le gouvernement; point de force coërcitive, point de prisons, point d'hommes chargés de contraindre les autres à obéir ou d'infligerdes châtimens. De-là vient que, généralement, ils s'exercent a l'art de la parole; le meilleur orateur ayant le plus d'influence.

Les femmes cultivent la terre, préparent les alimens, nourrissent et élèvent leurs enfans, conservent et font passer à la postérité la mémoire des évènemens publics. Ces différens emplois des deux sexes sont regardés comme naturels et honorables. Ayant peu de besoins factices, ils

ont beaucoup de temps pour s'instruire par la conversation. Notre manière de vivre, laborieuse et toujours occupée, est à leurs yeux basse et servile, et les connaissances dont nous sommes si fiers leur paraissent inutiles et frivoles. On en vit une preuve lors du traité de Lancastre en Pensylvanie, conclu, en 1744, entre le gouvernement de Virginie et les Six Nations. Quand on fut convenu des principaux articles, les commissaires de Virginie informèrent les Indiens qu'il y avait un collége à Williamsburg, avec un fonds pour l'éducation de la jeunesse; et que, si les chefs des Six Nations voulaient y envoyer une demi-douzaine de leurs enfans, le gouvernement pourvoirait à ce qu'ils fussent bien soignés, et instruits dans toutes les sciences des blancs. C'est une des règles de la politesse sauvage, de ne pas répondre à une proposition sur les affaires publiques, le même jour qu'elle a été faite : « Ce serait, disent-

« ils, traiter légèrement et manquer d'é-
« gards; au lieu qu'en prenant du temps
« pour examiner ce qu'on propose, nous
« prouvons par là l'importance que nous
« voulons y mettre ». Ils remirent donc leur réponse au lendemain. Alors l'orateur commença par exprimer toute la reconnaissance qu'ils avaient de l'offre généreuse des Virginiens : « Car nous savons, dit-il,
« que vous faites beaucoup de cas de tout
« ce qu'on enseigne dans ces collèges, et que
« l'entretien de nos jeunes gens serait
« pour vous un objet de grande dépense.
« Nous sommes donc convaincus que,
« dans votre proposition, vous avez l'inten-
« tion de nous faire du bien, et nous vous
« en remercions de bon cœur. Mais vous
« qui êtes sages, vous devez savoir que
« toutes les nations n'ont pas les mêmes
« idées sur les mêmes choses, et vous ne
« devez pas trouver mauvais que notre
« manière de penser sur cette espèce d'é-

« ducation, ne s'accorde pas avec la vôtre.
« Nous avons, à cet égard, quelque expé-
« rience. Plusieurs de nos jeunes gens ont
« été autrefois élevés dans les colléges des
« provinces septentrionales, et ont été ins-
« truits dans toutes vos sciences; mais, lors-
« qu'ils sont revenus parmi nous, ils étaient
« mauvais coureurs; ils ignoraient la ma-
« nière de vivre dans les bois; étaient inca-
« pables de supporter le froid et la faim;
« ne savaient ni bâtir une cabane, ni
« prendre un daim, ni tuer un ennemi;
« ils parlaient fort mal notre langue; en
« sorte que, ne pouvant nous servir ni
« comme guerriers, ni comme chasseurs,
« ni comme conseillers, ils n'étaient ab-
« solument bons à rien. Nous n'en som-
« mes pas moins sensibles à votre offre
« gracieuse, quoique nous ne l'acceptions
« pas; et pour vous prouver combien
« nous en sommes reconnaissans, si les
« habitans de la Virginie veulent nous en-

« voyer une douzaine de leurs enfans,
« nous ne négligerons rien pour les bien
« élever, pour leur apprendre tout ce
« que nous savons, et *pour en faire des*
« *hommes.* »

Comme ils ont de fréquentes occasions de tenir des conseils publics, ils se sont accoutumés à y observer beaucoup d'ordre et de décence. Les vieillards sont assis au premier rang, les guerriers au second, puis les femmes et les enfans au dernier. L'office des femmes est de prendre une connaissance exacte de ce qui se passe; de le bien graver dans leur mémoire, parce qu'ils n'ont point l'usage de l'écriture; et de le communiquer à leurs enfans. Elles sont les registres vivans des conseils, et conservent la tradition des articles de traités conclus cent ans auparavant; lorsque nous consultons nos papiers, leur mémoire se trouve toujours d'accord avec nos écrits.

Celui qui veut parler se lève : les autres gardent un profond silence. Lorsqu'il a fini et qu'il se rassied, ils le laissent encore se recueillir pendant cinq à six minutes, afin que, dans le cas où il aurait omis quelque chose de ce qu'il avait intention de dire, ou voudrait ajouter à ce qu'il a dit, il puisse se lever et reprendre la parole. Interrompre quelqu'un, même dans la conversation ordinaire, est regardé comme le comble de l'indécence. Combien ces manières sont différentes de celles d'une chambre, toute polie, des communes d'Angleterre, où il se passe à peine un jour sans quelque tumulte qui oblige l'Orateur à s'enrouer à force de crier : *A l'ordre !* Combien elles ressemblent peu à ces conversations des salons d'Europe, si polis, où, si vous ne vous hâtez pas de débiter rapidement votre phrase, vous vous trouvez coupé au beau milieu, par l'impatient babil de ceux avec qui vous conversez,

sans que vous puissiez jamais espérer de la finir !

Il est vrai que la politesse de ces Sauvages dans la conversation est portée jusqu'à l'excès, puisqu'elle ne leur permet pas de contredire ce que l'on avance devant eux. C'est certainement là un moyen d'éviter les querelles; mais aussi il devient difficile de connaître ce qu'ils pensent, et de savoir quelle impression on fait sur eux. Les missionnaires qui ont essayé de les convertir au christianisme, se plaignent tous de cette déférence extrême, comme de l'un des plus grands obstacles au succès des missions. Les Indiens écoutent la prédication le plus patiemment du monde, et donnent même les signes d'approbation en usage chez eux. Vous croyez qu'ils sont convaincus? point du tout: c'est pure civilité.

Un missionnaire suédois ayant assemblé les chefs de la tribu de Susquehannah, leur fit un sermon où il développait les prin-

cipaux faits historiques sur lesquels notre religion est fondée, tels que la chute de nos premiers parens, quand ils mangèrent la pomme; la venue du Christ pour réparer le mal;, ses miracles et sa passion, etc. Quand il eut fini, un orateur indien se leva pour le remercier en ces termes : « Tout « ce que vous venez de nous dire est fort « bon. C'est mal de manger des pommes. « Il vaut mieux en faire du cidre. Nous vous « sommes infiniment obligés de la bonté « qui vous porte à venir de si loin pour nous « dire ces choses que vous avez apprises « de vos mères : en revanche, je vous dirai « quelques-unes des choses que les nôtres « nous ont enseignées. Au commencement, « nos pères ne se nourrissaient que de la « chair des animaux; et quand leur chasse « n'était pas bonne, ils mouraient de faim. « Deux de nos jeunes chasseurs ayant tué « un daim, allumèrent un feu dans les bois « pour en griller une partie. Comme ils

« étaient prêts à satisfaire leur faim, ils
« virent une jeune et belle femme des-
« cendre des nuées et s'asseoir sur cette
« hauteur que vous voyez là-bas, au mi-
« lieu des Montagnes Bleues. Ils se dirent
« l'un à l'autre : c'est un esprit qui peut-
« être a senti l'odeur de notre gibier grillé,
« et qui désire en manger : il faut lui en
« offrir. Ils lui présentèrent la langue de
« l'animal. Elle trouva ce mets fort de son
« goût, et leur dit : Votre honnêteté
« aura sa récompense. Revenez en ce même
« lieu après treize lunes, et vous trouverez
« quelque chose qui vous sera très utile
« pour vous nourrir, vous et vos enfans,
« jusqu'à la postérité la plus reculée. Ils
« firent ce qui leur avait été dit, et à leur
« grande surprise, trouvèrent des plantes
« qu'ils n'avaient jamais vues auparavant,
« mais qui, depuis cette époque reculée, ont
« été constamment cultivées parmi nous à
« notre grand avantage. Là où avait touché

« la main droite de cette femme, ils trou-
« vèrent du maïs; à l'endroit où avait
« touché la main gauche, des haricots, et
« à celui ou elle s'était assise, du tabac. »

Le bon missionnaire s'ennuya de ce conte absurde. « Je vous ai annoncé, dit-il, « des vérités sacrées, et tout ce que vous « me contez n'est que fable, fiction et men- « songe. » L'Indien offensé lui répondit : « Frère, il paraît que vos parens ont né- « gligé votre éducation; ils ne vous ont pas « bien instruit des règles de la politesse. « Vous avez vu que nous, qui connaissons « et pratiquons ces règles, nous avons cru « toutes vos histoires : pourquoi refusez- « vous de croire aux nôtres ? »

Lorsque quelqu'un d'entre eux vient dans nos villes, le peuple est sujet à se presser autour de lui, à le regarder fixement, à l'incommoder dans les momens où il voudrait être seul. Ils considèrent cela comme une grande incivilité, et comme un effet

de notre peu de connaissance des règles de la politesse et des bonnes manières. « Nous sommes, disent-ils, aussi curieux « que vous ; et quand vous venez dans nos « habitations, nous désirons trouver le mo- « ment de vous regarder; mais nous avons « soin de nous cacher derrière les buissons « pardevant lesquels vous devez passer, « et nous ne venons jamais vous impor- « tuner indiscrètement de notre présence. »

Leur manière d'entrer dans les villages les uns des autres a aussi ses règles. Ils regardent comme une impolitesse dans un étranger qui voyage, d'entrer brusquement sans donner avis de son arrivée. En conséquence, dès qu'il se sont approchés jusqu'à la portée de la voix, ils s'arrêtent, ils crient, et attendent qu'on vienne les inviter à entrer : ordinairement deux anciens viennent à eux, et leur servent d'introducteurs. Il y a dans chaque village une cabane vacante, qu'on appelle la maison

des étrangers. C'est là qu'on les loge. Cependant, les deux vieillards vont de hutte en hutte annoncer aux habitans qu'il est arrivé des étrangers qui, probablement, ont faim et sont fatigués. Chacun leur envoie ce qu'il peut, en alimens, et en peaux de bêtes pour se coucher. Quand les étrangers sont remis, on leur apporte des pipes et du tabac, et alors seulement la conversation commence, jamais auparavant. On leur demande qui ils sont, où ils vont, quelles sont les nouvelles, etc. L'entretien finit ordinairement par l'offre de ce qui peut être nécessaire pour continuer le voyage, comme des guides, des vivres; et jamais on ne leur demande rien pour cette réception.

Chacun d'eux en particulier pratique cette même hospitalité, regardée chez eux comme la principale vertu. Notre interprète Conrad Weisser m'en a raconté l'exemple suivant. Il avait été naturalisé

parmi les Six Nations, et parlait bien la langue mohock. Un jour qu'il voyageait chez les Indiens, chargé d'un message de notre gouverneur pour l'assemblée d'Onondaga, il passa devant l'habitation de Canassetego, l'un de ses anciens amis, et l'appela. Celui-ci l'embrassa, étendit des fourrures pour le faire asseoir, mit devant lui des fèves bouillies, du gibier, mêla ensemble de l'eau et du rhum pour le désaltérer. Après que Conrad eut été bien restauré, et qu'il eut allumé sa pipe, Canassetego entama la conversation. Il lui demanda comment il s'était porté depuis plusieurs années qu'ils ne s'étaient vus, d'où il venait, quel était l'objet de son voyage. Conrad répondit à toutes ses questions; et comme la conversation commençait à languir, l'Indien la reprit ainsi: « Conrad, vous « avez vécu long-temps chez les blancs, « et vous avez quelque connaissance de « leurs mœurs. J'ai été quelquefois à Al-

« bany, et j'ai observé qu'une fois tous les « sept jours ils ferment leurs boutiques et « s'assemblent tous dans une grande mai- « son. Dites-moi pourquoi? Que font-ils « là? — Il s'assemblent, dit Conrad, pour « entendre et apprendre les bonnes choses. « — Je ne doute pas, reprit l'Indien, qu'ils « ne vous l'aient dit : ils me l'ont dit aussi « à moi; mais je doute que cela soit vrai, « et voici mes raisons. J'allai dernièrement « à Albany pour vendre mes peaux, et « acheter des couvertures, des couteaux, « de la poudre, du rhum, etc. Vous savez « que je faisais ordinairement affaire avec « Hans Hanson; mais cette fois j'avais quel- « que envie d'essayer d'autres marchands. « Quoi qu'il en soit, je passai d'abord chez « Hans, et lui demandai combien il me « donnerait pour mes peaux de castor. Je « ne puis pas les payer, dit-il, plus de qua- « tre shellings la livre. Mais pour le pré- « sent, ajouta-t-il, je ne puis vous parler

« d'affaires. C'est aujourd'hui que nous « nous assemblons pour apprendre les bon- « nes choses, et je vais à l'assemblée. Je « pensai alors que ne pouvant pas conclure « d'affaires ce jour-là, je ferais aussi bien « d'aller avec lui à l'assemblée, et je le « suivis. Là, un homme vêtu de noir se le- « va, et se mit à parler aux autres avec « beaucoup d'humeur. Je ne compris pas ce « qu'il disait; mais m'apercevant qu'il re- « gardait beaucoup, moi et Hanson, je « m'imaginai qu'il était fâché de me voir « là; je sortis donc; j'allai m'asseoir près « de la maison, j'allumai ma pipe, et je fu- « mai en attendant que l'assemblée fût fi- « nie. Il me vint aussi dans l'esprit que « l'homme noir avait dit quelque chose au « sujet de la peau de castor, et je soup- « çonnai que ce pouvait bien être là l'objet « de leurs assemblées. En conséquence, « dès qu'ils sortirent, j'abordai mon mar- « chand : Eh bien! Hans, lui dis-je, j'es-

« père que vous êtes convenu de donner « plus de quatre shellings pour les peaux « de castor. — Non, dit-il, non je ne puis « même en donner tant; vous n'en aurez « que trois shellings et six sous. Je m'a- « dressai à quelques autres marchands. « Tous n'eurent qu'un même refrain : trois « shellings et six sous, trois shellings et « six sous. Je vis donc clairement que mes « soupçons étaient fondés, et que ces as- « semblées, où ils prétendent apprendre « de bonnes choses, n'avaient en effet pour « but que de se concerter pour frauder les « Indiens sur le prix des peaux. Réfléchis- « sez un peu, Conrad, et vous serez de « mon avis. S'ils s'assemblaient si souvent « pour apprendre les bonnes choses, ils « devraient certainement en avoir appris « quelqu'une jusqu'aujourd'hui; mais ils y « sont aussi ignorans qu'ils étaient. Vous « connaissez nos usages : si un blanc voyage « dans notre pays, et qu'il entre dans une

« de nos cabanes, nous le traitons tous
« comme je vous traite ici; nous le séchons,
« s'il est mouillé; nous le réchauffons, s'il
« a froid; nous lui donnons à manger et à
« boire pour soulager sa faim et sa soif;
« nous étendons de douces fourrures pour
« le faire reposer et dormir; et, en retour,
« nous ne demandons rien. Mais moi, si
« j'entre dans la maison d'un blanc d'Al-
« bany, et que je demande à manger et
« à boire : Où est ton argent ? me dit-on;
« et si je n'en ai pas : Hors d'ici, chien
« d'Indien. Vous voyez bien qu'ils n'ont
« point encore appris ce peu de bonnes cho-
« ses que nous apprenons, nous, sans avoir
« besoin d'assemblées, parce que nos mè-
« res nous les enseignent dans notre en-
« fance. Il est donc impossible que l'objet
« de leurs assemblées soit tel qu'ils le di-
« sent; et la vérité est qu'il n'y apprennent
« rien, si ce n'est à *frauder les Indiens sur*
« *le prix des castors*.

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT ALLER S'ÉTABLIR EN AMÉRIQUE.

Plusieurs personnes en Europe ayant témoigné directement, ou par lettres, à l'auteur de cet écrit, qui connaît très bien l'Amérique septentrionale, le désir d'y passer et de s'y établir; comme il lui paraît que, par ignorance, ils ont pris des idées et des espérances fausses sur ce qu'ils pourraient y obtenir, il croit faire une chose utile, et épargner le désagrément de voyages et de déplacemens coûteux et sans fruit aux personnes à qui ce parti ne convient pas, en donnant sur cette région quelques notions plus claires et plus sûres que celles qui paraissent avoir prévalu jusqu'à présent.

Il voit que plusieurs imaginent que les habitans de l'Amérique septentrionale sont riches, en état et dans la disposition de récompenser toute espèce d'industrie; qu'en même temps ils ignorent toutes les sciences, et conséquemment que les étrangers qui possèdent des talens dans les belles-lettres et les beaux-arts doivent y être grandement estimés, et si bien payés, qu'ils deviendront aisément riches; qu'il y a aussi grand nombre d'offices avantageux dont on peut disposer, et qui demandent, pour les remplir, des qualités que les naturels n'ont pas; et que, comme parmi eux il y a peu de gens de famille, les étrangers de naissance doivent y être fort respectés, et par conséquent faire tous fortune, en obtenant facilement les meilleurs de ces offices; que le gouvernement aussi, pour encourager les émigrations d'Europe, non-seulement paie la dépense du transport personnel, mais donne gratis aux

étrangers des terres avec des nègres pour les cultiver, des outils de labourage et des bestiaux. Ce sont de pures imaginations; et ceux qui vont en Amérique avec des espérances fondées sur ces idées, se trouveront certainement très loin de compte.

La vérité est que, bien qu'il y ait dans ce pays peu d'hommes aussi misérables que les pauvres d'Europe, il y en a aussi très peu de ceux qu'on y appelle riches: il y règne plutôt une heureuse et générale médiocrité. Il y a peu de grands propriétaires de terre, et peu de tenanciers; la plus grande partie des hommes cultive ses propres champs, ou s'attache à quelque métier ou négoce; fort peu sont assez riches pour vivre sans rien faire, sur leurs revenus, ou pour payer les hauts prix qu'on donne en Europe pour les peintures, les sculptures, les ouvrages d'architecture, et autres produits de l'art qui sont plus curieux qu'utiles. Aussi les personnes qui

sont nées en Amérique avec des dispositions naturelles pour ces talens, ont-elles toutes quitté ce pays pour l'Europe, où elles peuvent être plus avantageusement récompensées. Il est vrai que les lettres et les connaissances mathématiques y sont en estime; mais elles sont en même temps plus communes qu'on ne le croit, puisqu'il existe déjà neuf colléges ou universités, savoir: quatre dans la Nouvelle Angleterre, et une dans chacun des états de New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Maryland et Virginie, toutes pourvues de savans professeurs; sans compter nombre d'académies moins considérables: elles enseignent à une partie de leur jeunesse les langues et les sciences nécessaires à ceux qui se destinent à être prêtres, avocats ou médecins. On n'emploie certainement aucuns moyens pour exclure les étrangers de ces professions; et le prompt accroissement d'habitans, partout, peut leur procurer l'a-

vantage d'être employés comme les naturels du pays. Il n'y a qu'un petit nombre d'offices civils ou d'emplois; il n'y en a point de superflus, comme en Europe: la règle établie dans quelques états, est qu'aucun office ne doit être assez lucratif pour être désirable. Le 36e article de la constitution de Pensylvanie, s'exprime précisément en ces mots: « Comme, pour « conserver son indépendence, tout homme « libre, s'il n'a pas un bien suffisant, doit « avoir quelque profession, métier, com-« merce, ou ferme qui puissent le faire sub-« sister honnêtement, il ne peut y avoir ni « nécessité, ni utilité d'établir des emplois « lucratifs, dont les effets ordinaires sont, « dans ceux qui les possèdent ou qui les re-« cherchent, une dépendance et une ser-« vilité indignes d'hommes libres, et dans « le peuple, des querelles, des factions, « la corruption et le désordre... C'est pour-« quoi, toutes les fois que, par l'augmen-

« tation de ses émolumens, ou par quelque « autre cause, un emploi deviendra assez « lucratif pour émouvoir le désir et attirer « la demande de plusieurs personnes, le « corps législatif aura soin d'en diminuer « les profits. »

Ces idées étant plus ou moins fortement établies dans tous les États-Unis, il ne peut être raisonnable pour aucun homme, ayant des moyens de vivre chez lui, de s'expatrier dans l'espoir d'obtenir en Amérique un office civil avantageux ; et les emplois militaires sont finis avec la guerre, puisqu'on a licencié l'armée. Il est beaucoup moins sensé d'y aller n'ayant d'autre titre de recommandation que sa naissance. En Europe, elle a sans doute sa valeur ; mais c'est une denrée qu'on ne peut pas porter à un plus mauvais marché qu'à celui de l'Amérique, où on ne demande point à l'égard d'un étranger : *qui est-il ?* mais : *que sait-il faire ?* S'il possède quelque art

utile, il est le bien-venu; s'il l'exerce et qu'il se conduise bien, il sera respecté par tous ceux qui le connaîtront: mais celui qui n'est pas autre chose qu'un homme de qualité, et qui, pour cette raison, veut vivre aux dépens du public par quelque office ou salaire, sera regardé de mauvais œil et méprisé. Le laboureur y est en honneur, et même l'ouvrier, parce que leurs occupations sont utiles. Le peuple a coutume de dire que Dieu tout-puissant est lui même un artisan, le plus habile qui soit dans l'univers; et ils le respectent et l'admirent plus pour la variété, l'industrie et l'utilité de ses ouvrages, qu'à cause de l'antiquité de sa famille. Ils aiment l'observation d'un nègre, et ils la répètent souvent dans son mauvais anglais: Que Boccarorra, c'est-à-dire l'homme blanc, fait travailler un noir, fait travailler un cheval, fait travailler un bœuf, fait travailler tout le monde, excepté le cochon;

il ne peut pas faire travailler le cochon, qui mange, qui boit, qui se promène, qui va dormir quand il lui plaît, et qui, enfin, *vit comme un gentilhomme.* D'après ces opinions des Américains, ils se croiraient beaucoup plus obligés à un généalogiste qui leur prouverait que leurs ancêtres et leurs alliés ont été pendant dix générations, laboureurs, forgerons, charpentiers, tourneurs, tisserands, tanneurs ou même cordonniers, et par conséquent des membres utiles de la société, que s'il ne pouvait que leur prouver qu'ils ont été gentilshommes, ne se souciant que de vivre, sans rien faire, du travail des autres, vraiment *fruges consumere nati* *, et d'ailleurs bons à rien, jusqu'à ce qu'après leur mort on puisse dépecer leur fortune comme la personne du cochon-gentilhomme du nègre.

* Hor. ep. 2, L. 1, v. 27.

A l'égard des encouragemens de la part du gouvernement pour les étrangers, il n'y a réellement que ceux qui dérivent des bonnes lois et de la liberté. Les étrangers sont bien reçus, parce qu'il y a suffisamment place pour tous, et que conséquemment les anciens habitans n'en sont point jaloux. Les lois les défendent assez, pour qu'ils n'aient pas besoin du patronage d'un grand; et chacun jouit, avec sécurité, des profits de son savoir-faire. Mais s'il n'a pas apporté de fortune, il faut qu'il travaille pour vivre, et qu'il soit industrieux. Un ou deux ans de résidence lui donnent tous les droits de citoyen; mais quoi qu'ait pu faire autrefois le gouvernement, il ne forme à présent de convention avec personne pour l'engager à s'établir, soit en payant son passage, soit en lui donnant des terres, des nègres, des outils, des troupeaux, ou aucune espèce d'émolument. Enfin l'Amérique est le pays du travail,

et nullement ce que les Anglais appellent *Lubberland*, et les Français, *pays de Cocagne*, où les rues sont, dit-on, pavées de petit pains, les maisons couvertes d'omelettes, et où les poulardes voltigent, toutes rôties, en criant : Venez me manger.

A quelle espèce d'hommes serait-il donc aujourd'hui profitable de se transporter en Amérique? et quels avantages pourraient-ils raisonnablement attendre?

Le pays est rempli d'immenses forêts, vides d'habitans, et qui ne seront pas occupées d'un siècle ; et la terre est à si bon marché, que la propriété de cent acres d'un sol fertile, couvert de bois, peut s'acquérir, dans beaucoup d'endroits près des frontières, pour huit ou dix guinées ; de jeunes laboureurs vigoureux, qui s'entendent à la culture des grains et au soin des bestiaux, qui sont à-peu-près les mêmes là qu'en Europe, peuvent facilement s'y établir. Un peu d'argent mis à part sur les

gros gages qu'ils y reçoivent lorsqu'ils travaillent pour les autres, les met en état d'acheter un terrein et de commencer leur plantation; ce à quoi ils sont aidés par la bonne volonté de leurs voisins et par quelque crédit. Une multitude de pauvre peuple d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et d'Allemagne sont en peu d'années devenus, par ces moyens, de riches cultivateurs; tandis que, dans leur pays, où les terres sont toutes occupées, et le prix du travail modique, ils n'auraient jamais pu se tirer de la chétive condition dans laquelle ils étaient nés.

La bonté de l'air, la salubrité du climat, l'abondance de nourritures saines, et l'encouragement à se marier de bonne heure par la certitude d'avoir une subsistance en cultivant la terre, font que l'accroissement des habitans, par la seule fécondité du pays, est très rapide, et devient encore plus considérable par l'addition des étran-

gers. Il en résulte qu'on a toujours besoin d'un grand nombre d'artisans pour tout ce qui est nécessaire et utile, pour garnir les ménages des cultivateurs et leur fournir les outils de la sorte la plus grossière, et qu'il serait plus incommode d'apporter d'Europe. Dans tous les métiers de cette espèce, les ouvriers passablement bons sont sûrs de trouver de l'emploi et d'être bien payés de leurs ouvrages; il n'y a aucune entrave qui puisse gêner les étrangers dans l'exercice du métier qu'ils savent, et ils n'ont pas besoin de permission. S'ils sont pauvres, ils commencent par être domestiques ou journaliers; et s'ils sont sobres, intelligens et ménagers, ils deviennent bientôt maîtres, ils travaillent pour leur propre compte, se marient, élèvent leur famille, et deviennent des citoyens respectables.

Aussi ceux qui, n'ayant qu'une fortune médiocre et plusieurs enfans à pourvoir, souhaitent les former au travail et as-

surer du bien à leur postérité, ont-ils la facilité de faire à cet égard en Amérique ce qui leur serait impossible en Europe. Ils peuvent, sans craindre d'être méprisés, apprendre et pratiquer des arts mécaniques lucratifs: ils seront au contraire respectés, s'ils deviennent habiles. Les petits capitaux employés à l'achat des terres, qui journellement augmentent de valeur par l'accroissement de la population, donnent la perspective d'une ample fortune dans la suite pour les enfans. L'auteur de cet écrit a vu plusieurs exemples de grands terreins, sur les frontières qu'avait alors la Pensylvanie, achetés dix livres sterling les cent acres, qui, vingt ans après, lorsque les habitations se sont étendues beaucoup au-delà, se vendaient couramment, sans qu'on y eût fait aucune amélioration, trois livres sterling par acre. L'acre d'Amérique est le même qu'en Angleterre et en Normandie.

Ceux qui veulent se mettre au fait de l'état du gouvernement, feront bien de lire les Constitutions des différens états et les articles de la Confédération qui les lie tous ensemble pour les affaires générales, sous la direction d'une assemblée qu'on appelle Congrès. Ces Constitutions ont été imprimées en Amérique par son ordre; on en a fait deux éditions à Londres, et on en a publié dernièrement à Paris une bonne traduction française.

Ces dernières années, plusieurs princes d'Europe ont cru qu'il leur serait avantageux de faire fabriquer dans leurs propres états ce qui sert aux commodités de la vie, d'établir des manufactures pour diminuer et rendre nulles les importations; et ils ont entrepris d'attirer les fabricans des autres pays par de hauts salaires, des privilèges, etc. Plusieurs personnes, prétendant se bien connaître dans différentes sortes de manufactures en grand, ont imaginé que

l'Amérique devait en avoir besoin, que le Congrès serait probablement dans la disposition d'imiter les princes dont nous venons de parler, et ont proposé de s'y transporter, à condition qu'on payerait leur passage, qu'on leur donnerait des terres, des salaires, des priviléges exclusifs pour plusieurs années, etc. Ces personnes, en lisant les articles de la Confédération, trouveront que le Congrès n'a ni pouvoir pour cet objet, ni argent entre ses mains pour de semblables projets, et qu'il n'y aurait que le gouvernement de quelque état particulier qui pût donner un pareil encouragement. On l'a toutefois rarement accordé en Amérique; et, quand on l'a fait, on n'a presque jamais réussi à établir des manufactures, que le pays, encore trop faible, ne pouvait pas encourager les particuliers à monter eux-mêmes; le travail est généralement trop cher, et les travailleurs trop difficiles à conserver, chacun désirant d'é-

tre maître, et le bon marché des terres donnant à beaucoup le désir de quitter les métiers pour l'agriculture. Quelques-unes, à la vérité, ont été établies et conduites avec succès; mais ce sont en général celles qui ne demandent que peu de bras, et dans lesquelles la plus grande partie des ouvrages se font par des machines. Les marchandises trop volumineuses, ou d'une si petite valeur qu'elles ne peuvent supporter la dépense du frêt, peuvent souvent être fabriquées à meilleur marché dans le pays que celles qu'on pourrait importer; et les manufactures de ces objets seront avantageuses partout où il y aura suffisamment de demandes. Les agriculteurs, à la vérité, récoltent en Amérique beaucoup de laine et de lin, et on n'en exporte point; tout est mis en œuvre, mais dans des ateliers domestiques, pour l'usage de la maison. On a plusieurs fois entrepris, dans différens états, d'en acheter une grande quantité

pour les faire filer, employer des tisserands, et former de grands établissemens qui fabriquassent de la toile et des ouvrages de laine pour les vendre ; mais ces projets ont presque toujours mal tourné, parce qu'on importe des ouvrages aussi bons et à meilleur compte ; et, lorsque les gouvernemens ont été sollicités pour soutenir et encourager ces établissemens par de l'argent, ou en imposant des droits sur l'importation des objets de même espèce, ils l'ont toujours refusé, sur le principe que, si la province est assez florissante pour avoir des manufactures, les particuliers peuvent en établir avec profit ; et que, dans le cas contraire, c'est une folie de vouloir forcer la nature. Les manufactures en grand demandent beaucoup de pauvres qui travaillent pour un léger salaire : on peut les trouver en Europe ; mais il n'y en aura point en Amérique, jusqu'à ce que les terres soient toutes prises et cultivées, et que

ceux qui ne pourront en avoir aient besoin d'être employés. Les manufactures de soie, dit-on, sont naturelles en France, comme celles de draps en Angleterre, parce que chacun de ces pays produit en abondance la matière première; mais si l'Angleterre veut avoir des manufactures de soie comme celles de laine, et la France des manufactures de laine comme celles de soie, il faut que ces opérations forcées soient soutenues, comme on l'a fait effectivement, par des prohibitions mutuelles, ou de forts droits sur l'une et l'autre marchandise importée. Par ce moyen, les ouvriers peuvent forcer ceux qui les consomment sur le lieu d'en donner un plus haut prix, sans que cette augmentation les rende plus heureux ou plus riches: il arrive seulement qu'ils en boivent davantage, et travaillent moins. Les gouvernemens, en Amérique, ne donnent donc aucun encouragement à de pareilles entreprises; et,

par ce moyen, on n'y est point rançonné par les marchands ou par les ouvriers. S'il arrive qu'un marchand demande trop pour des souliers importés, on les achète chez un cordonnier; et si celui-ci veut un prix trop fort, on les prend chez le marchand; de cette manière, ces deux états sont contenus l'un par l'autre: tout calcul fait, cependant, le cordonnier en Amérique peut retirer de son ouvrage un profit plus considérable qu'en Europe; car il peut ajouter au prix qu'on y donne, une somme à peu près égale à la dépense du frêt, de la commission, des risques ou de l'assurance, etc. que supporte nécessairement le marchand; et il en est de même pour les ouvriers de tout autre art mécanique. En conséquence, les artisans en général vivent mieux et plus aisément en Amérique qu'en Europe; et ceux qui sont économes mettent à part une bonne réserve pour le soutien de leur vieillesse et de leurs enfans:

il peut donc être avantageux pour cette espèce d'hommes de passer en Amérique.

Dans les contrées d'Europé habitées depuis long-temps, les arts, les métiers, les professions, les fermages, etc., sont tous tellement remplis, qu'il est difficile pour lès gens pauvres de placer leurs enfans de manière qu'ils puissent gagner, ou apprendre à gagner de quoi vivre d'une manière supportable. Les artisans qui craignent de se donner pour l'avenir des rivaux dans leur métier, ne prennent point d'apprentifs, à moins qu'on ne leur donne de l'argent, et de quoi les entretenir, ou l'équivalent; ce que les parens ne sont point en état de faire. Il s'ensuit qne les jeunes gens ignorent, sans pouvoir faire autrement, toute espèce d'art lucratif, et deviennent, par nécessité, soldats, domestiques ou voleurs, pour subsister. En Amérique, l'accroissement rapide des habitans écarte la crainte de cette rivalité : les artisans reçoivent

volontiers des apprentifs, dans l'espoir de retirer le profit de leur travail pendant ce qui restera du temps stipulé, par-delà celui qu'il aura fallu pour les former : il n'est, par conséquent, pas difficile aux familles pauvres de faire instruire leurs enfans ; les artisans sont tellement empressés d'avoir des élèves que plusieurs d'entre eux donneront même de l'argent aux pères et mères pour s'attacher leurs garçons de dix à quinze ans, jusqu'à celui de vingt et un; et par ce moyen, plusieurs pauvres parens, à leur arrivée dans le pays, ont eu de quoi acheter des terres suffisamment pour s'établir, et faire subsister le reste de leur famille par l'agriculture. Ces conventions pour les apprentifs sont faites devant un magistrat, qui en règle les conditions suivant la raison et la justice; et, dans la vue de former pour l'avenir un utile citoyen, il oblige le maître de s'engager par un contrat écrit, non-seulement à ce que,

pendant le temps du travail stipulé, l'apprentif soit convenablement nourri, désaltéré, vêtu, blanchi et logé, mais à lui donner, à l'expiration de son temps, un assortiment complet de vêtemens neufs; qu'en outre on lui montrera à lire, à écrire et à compter, et qu'il sera bien instruit dans l'art ou la profession de son maître, ou dans quelque autre qui le mette en état par la suite de gagner de quoi vivre, et d'élever à son tour une famille. On donne une copie de cette convention à l'élève, ou à ceux qui s'intéressent à lui : le magistrat l'écrit sur un registre; et on peut y avoir recours, si le maître manque en aucun point de l'exécuter. Ce désir qu'ont les maîtres d'avoir un plus grand nombre de bras pour leurs ouvrages, les engage à payer le passage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui consentent à les servir, à leur arrivée, un, deux, trois ou quatre ans. Ceux qui savent déjà faire quelque

chose obtiennent un terme plus court, à raison de leur adresse, et un prix justement proportionné à leurs services; ceux qui ne savent rien, s'engagent pour un plus long terme, afin qu'on leur montre un métier que leur pauvreté ne leur a pas permis d'apprendre dans leur pays.

La médiocrité qui règne presque généralement en Amérique dans les fortunes, obligeant ses habitans à faire quelque chose pour subsister, prévient en grande partie les vices qui naissent ordinairement de la fainéantise. Le travail, joint à une occupation constante, est un grand préservatif pour les mœurs et la vertu d'une nation. Il arrive de-là que la jeunesse rencontre plus rarement en Amérique de mauvais exemples; ce qui doit être une considération bien satisfaisante pour des parens. On peut encore certainement ajouter à ces avantages que, non-seulement on y tolère la religion sous ses différentes dénominations, mais

même qu'on l'y respecte et qu'on la cultive. L'athéisme y est inconnu; l'incrédulité rare et secrète: de sorte qu'on peut y vivre long-temps, sans être scandalisé par la rencontre d'un athée ou d'un incrédule; et la Divinité paraît avoir montré manifestement qu'elle approuve la tolérance et la douceur avec lesquelles les différentes sèctes se traitent l'une l'autre, par la grande prospérité dont elle a bien voulu favoriser tout le pays.



DE LA SOCIABILITÉ. *

L'homme est un être sociable, et l'un des châtimens les plus rigoureux est, à mon avis, celui d'être privé de toute société. J'ai lu force belles choses sur la solitude, et je sais qu'un propos assez ordinaire dans la bouche de ceux qui ont la vanité de vouloir passer pour sages, est *qu'ils ne sont jamais moins seuls que lorsqu'ils sont seuls*. Pour moi, je reconnais que la solitude est un délassement agréable pour un homme très occupé; mais

* Extrait du *Journal* de Franklin, le 25 août 1726, pendant sa première traversée de Londres à Philadelphie.

si l'on obligeait ces penseurs à se tenir toujours seuls, je suis porté à croire qu'ils ne tarderaient pas à se trouver eux-mêmes insupportables. On m'a parlé d'un personnage qui fut enfermé au secret, pendant sept ans, à la Bastille, à Paris. C'était un homme de sens, un penseur; mais étant privé de toute conversation, à quoi bon aurait-il pensé? car on lui refusait même les moyens d'exprimer ses idées par écrit. Il n'existe aucun fardeau plus pesant que celui d'un temps dont on ne sait que faire. Voici la ressource à laquelle le prisonnier fut enfin obligé de recourir : il passait ses journées à répandre sur le plancher de sa petite chambre des morceaux de papier, puis à les ramasser, pour en former des rangées et des figures sur le bras de son fauteuil. Lorsqu'il fut mis en liberté, il disait souvent à ses amis qu'il croyait véritablement que s'il n'eût imaginé ce passe-temps, il aurait perdu l'esprit. Un philosophe, c'était, je crois,

Platon*, avait coutume de dire qu'il aimerait mieux être la créature du monde la plus stupide, que de posséder des connaissances universelles, à la charge de n'avoir aucun être intelligent à qui les communiquer.

* Voici comment Cicéron exprime la pensée présentée ici par Franklin : « Une chose bien vraie, c'est ce que disait, je crois, Archytas de Tarente, comme je l'ai appris de quelques vieillards à qui d'autres l'avaient rapporté : « que si « quelqu'un montait au ciel, et que delà il con- « templât ce spectacle du monde et de la beauté « des astres, il ne serait que faiblement touché « de toutes ces merveilles, qui l'eussent jeté dans « le ravissement, s'il eût eu quelqu'un à qui les « raconter. » Ainsi la nature de l'homme répugne à la solitude, et semble chercher toujours un support.

De l'Amitié, *ch.* 23.

UTILITÉ DES BONS PROCÉDÉS.*

Mon premier pas dans les affaires publiques fut d'être nommé, en 1736, secrétaire de l'assemblée générale. Ce choix eut lieu cette année sans opposition; mais, la suivante, lorsque je fus proposé de nouveau (le choix des secrétaires étant annuel comme celui des membres) un nouveau membre de l'assemblée fit un long discours contre moi pour favoriser un autre candidat. Je fus pourtant choisi, ce qui me fut d'autant plus agréable qu'indépendamment des appointemens attribués au secrétaire, cette place me fournissait l'occasion d'inté-

* Extrait des *Mémoires* de Franklin; 2e partie.

resser en ma faveur les membres de l'assemblée, ce qui m'assurait l'impression des opinions, des lois, du papier monnaie, et autres ouvrages officiels de circonstance, ce qui, au total, m'était fort profitable. Je ne fus donc pas fort charmé de l'opposition de ce nouveau membre, homme jouissant d'une belle fortune, ayant reçu une bonne éducation, et doué de talens qui paraissaient devoir, avec le temps, lui procurer dans la chambre une influence qu'il y obtint effectivement par la suite. Je ne cherchai cependant point à gagner ses bonnes grâces en lui témoignant de serviles égards; mais, au bout d'un certain temps, j'usai d'une autre méthode : ayant appris qu'il possédait dans sa bibliothèque un certain livre rare et curieux, je lui écrivis un billet pour lui exprimer le désir de m'en servir, et pour le prier de me faire le plaisir de me le prêter pour quelques jours. Il me l'envoya sur-le-champ; et moi, au bout d'une

semaine, je le lui renvoyai accompagné d'un nouveau billet avec les plus vifs remercîmens pour sa complaisance. La première fois que nous nous rencontrâmes dans la Chambre, il m'adressa la parole, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant, et me témoigna beaucoup de civilités; et, depuis ce temps, il s'est toujours montré disposé à m'être utile en toute occasion; si bien que nous sommes devenus grands amis, et que notre amitié a duré jusqu'à sa mort. C'est un nouvel exemple de la vérité d'une vieille maxime que j'avais apprise, et qui dit : *Celui qui vous a une fois rendu service, sera plus disposé à vous en rendre un autre, que celui que vous avez obligé vous-même.* On voit aussi, par là, combien il est plus profitable d'écarter avec prudence les occasions d'inimitié, que de les saisir en s'y montrant trop sensible, que d'y répondre par de l'aigreur, que de les perpétuer par des procédés désobligeans.

LA BELLE JAMBE ET LA JAMBE TORSE.

Il y a, dans le monde, deux sortes de gens, qui, à égal degré de santé, de richesse, et des autres agrémens de la vie, se rendent, les uns heureux, les autres misérables. Cela provient, en grande partie, de la différente manière de considérer les choses, les personnes et les évènemens; et des effets que cette différence de vues produit sur l'esprit.

Dans toutes les situations de la vie, on peut trouver des avantages et des inconvéniens : dans toute société, on peut rencontrer des personnes et des conversations plus et moins amusantes; à toutes les tables, des mets et des boissons de goût plus et moins délicat, des plats mieux

et plus mal servis; en tout climat, du beau et du vilain temps; sous tous gouvernemens, de bonnes et de mauvaises lois, et, dans l'exécution de ces lois, du bien et du mal; dans tout poème ou tout ouvrage d'esprit, des fautes et des beautés; dans presque tous les visages et toutes les personnes, des traits agréables et des défauts, des vertus et des vices.

Dans tous ces cas, les deux espèces de gens dont nous avons parlé fixent diversement leur attention. L'optimiste envisage le bon côté des choses, la partie amusante de la conversation, les plats bien préparés, les vins délicats, le beau ciel, etc., et il jouit du tout avec gaîté. Le pessimiste ne voit rien que sous le mauvais côté, ne parle de rien que du mal; aussi est-il continuellement mécontent de lui-même; ses remarques troublent les plaisirs des sociétés, il offense mille gens, et se rend un objet de déplaisance. Si ce tour d'esprit lui a

été donné par la nature, il n'existe pas de misère qui mérite, plus que la sienne, d'exciter la compassion. Mais il peut se faire que cette disposition à la critique et à être mécontent de tout, n'ait été, dans l'origine, qu'un fruit de l'imitation, et se soit, par mégarde, tournée en une habitude qui, bien qu'ayant pris de fortes racines, peut néanmoins être arrachée, si l'on sait vivement sentir combien elle nuit au bonheur. J'espère que ce petit avertissement pourra rendre service à ceux qui se trouvent dans ce cas, et les déterminer à corriger une habitude qui, tout en étant principalement l'œuvre de l'imagination, exerce cependant sur la vie une influence sérieuse, et cause des chagrins et des malheurs réels. En effet, les pessimistes offensant beaucoup de gens, et n'étant aimés de personne, on ne leur témoigne de civilités et d'égards qu'en s'arrêtant, au juste, à ce qui est prescrit par l'usage; et encore va-

t-on à peine jusque-là; ce qui, souvent, les met de mauvaise humeur et les jette dans des disputes et des querelles. Visent-ils à obtenir une élévation de rang ou de fortune, personne ne fait des vœux pour leur succès, ne se remue d'un pas, ou ne profère une parole pour appuyer leurs prétentions. Encourent-ils une censure publique, ou une disgrâce, personne ne les défend ni ne les excuse; quelques-uns font plus, exagèrent leurs torts, et les rendent complètement odieux. Si ces gens ne veulent pas changer leurs habitudes et consentir à prendre plaisir dans ce qui est fait pour plaire, sans froisser eux et les autres par leurs contrariétés, il est bon d'éviter leur commerce, qui est toujours désagréable, et quelquefois très dangereux, notamment lorsqu'on se trouve mêlé soi-même dans leurs querelles.

Un vieux philosophe de mes amis était devenu, par expérience, très circonspect

sur ce chapitre, et évitait, avec le plus grand soin, toute intimité avec les gens de cette sorte. Il avait, comme d'autres philosophes, un thermomètre pour indiquer l'état de la température, et un baromètre pour marquer si le temps tournait au beau, ou menaçait d'être mauvais; mais n'y ayant pas d'instrument inventé pour découvrir, à la première vue, cette disposition au pessimisme, il fit usage, à cet effet, de ses jambes, dont l'une était d'une beauté remarquable, et dont l'autre était devenue, par un accident, tortue et difforme. Si un étranger, à la première entrevue, regardait la méchante jambe plus que la bonne, il se méfiait de lui; si l'étranger parlait de cette mauvaise jambe, sans prendre du tout garde à la bonne, l'épreuve suffisait à mon philosophe pour le déterminer à ne pas cultiver davantage la connaissance. Tout le monde ne possède pas un pareil instrument à deux jambes;

mais chacun, avec un peu d'attention, peut observer des signes de cette manie de critiquer et de voir en mal, et prendre la même résolution d'éviter le commerce des malheureux qui en sont attaqués. Je donne donc avis à ces pessimistes, à ces censeurs moroses, toujours mécontens, toujours misérables, que, s'ils veulent être aimés et respectés des autres, et trouver le bonheur en eux-mêmes, ils doivent *cesser de regarder la jambe torse.*



LE COUP A LA TÊTE.*

La dernière fois que je vis votre père, ce fut au commencement de 1724 (à Boston), après mon premier voyage en Pensylvanie. Il me reçut dans sa bibliothèque, et quand je pris congé de lui, il me montra un chemin plus court pour sortir. C'était un passage étroit, traversé par une

* Extrait d'une lettre écrite de Passy, le 12 mai 1784, au docteur Mather de Boston. Son père était auteur de l'*Essai sur les moyens de faire le bien*, livre qui, dans la jeunesse de Franklin, avait fait sur lui une profonde impression, et auquel, dans le commencement de cette même lettre, il attribue une grande influence sur toute la conduite de sa vie et sur ses dispositions à être utile aux hommes. *Voy.* la Notice pag. 6.

poutre à hauteur de tête. Nous causions encore lorsque je me retirais, lui me suivant, et moi me retournant à moitié de son côté, quand il me cria vivement : Baissez-vous! baissez-vous! Je ne compris ce qu'il voulait me dire, que lorsque je sentis ma tête frapper contre la poutre. C'était un homme qui ne manquait jamais une occasion de donner une leçon utile, et il me dit dans celle-ci : « Vous êtes jeune; et vous allez entrer dans le monde; *baissez-vous* pour le traverser; et vous éviterez plus d'une rude atteinte. » Ce conseil, imprimé de la sorte dans ma tête, m'a été fréquemment utile; et j'y pense souvent quand je vois l'orgueil humilié, et les malheurs qu'éprouvent ceux qui portent la tête trop haute.

LA HERSE.

Franklin, parvenu à un âge avancé, sollicitait depuis long-temps auprès du Congrès son remplacement dans les fonctions d'ambassadeur en France. Un de ses amis lui ayant écrit pour l'engager à continuer ses fonctions, et lui ayant fait, à cette occasion, quelques complimens, le docteur lui répondit :

Votre comparaison avec la pierre qui est la clef d'une arche, est sans doute fort jolie, et a pour but de me rendre satisfait de ma situation. Mais je suppose que vous avez entendu raconter notre histoire de *la herse*. Si vous ne la connaissez pas, la voici :

Un fermier de nos campagnes envoya

deux de ses domestiques emprunter une herse chez un de ses voisins, et leur donna ordre de l'apporter à eux deux sur leurs épaules. Quand ils la virent, l'un d'eux, qui ne manquait pas d'esprit, dit : A quoi pense notre maître de n'envoyer que deux hommes pour porter cette herse ? Il n'y a pas sur la terre deux hommes en état de la porter. — Bon, dit l'autre, qui était fier de sa force, que me parlez-vous de deux hommes? un homme seul peut la porter: aidez-moi à la charger sur mes épaules, et vous verrez. Tandis qu'il marchait, chargé de son fardeau, son camarade s'écriait : Comme vous êtes fort ! Je ne l'aurais jamais cru ! Vous êtes un Samson. Il n'y a pas deux hommes comme vous en Amérique. Quelle force étonnante le Ciel vous a donnée ! Mais vous vous tuerez, mettez la herse à terre, et reposez-vous un moment, ou laissez-moi vous aider à la porter. — Non, non, reprit l'autre, plus encouragé

par les complimens que fatigué par le fardeau, vous verrez que je suis en état de la porter jusqu'à la maison. Et il y réussit en effet.

Quant au dénouement, j'ai peur que mon imitation ne vaille pas l'original.



LA VISITEUSE INDISCRÈTE.*

Monsieur *l'Affairé*,

Comme vous vous êtes donné pour un *censeur morum*, ce qui est, je crois, le nom que vous avez pris, et ce qui, à ce qu'on m'a dit, est une espèce de réformateur des mœurs, je ne connais personne à qui je doive m'adresser, plus convenablement qu'à vous, pour redresser tous les torts dont nous avons à souffrir, par le manque

* Franklin écrivit dans *le Mercure américain*, journal hebdomadaire publié à Philadelphie par l'imprimeur Bradford, quelques articles de mœurs imités du *Spectateur* et qu'il signait *l'affairé*. Cette lettre fait partie d'un article du 25 février 1728.

d'usage de quelques personnes. Il faut que vous sachiez que je vis seule, non mariée, et tenant une boutique dans cette ville, pour gagner ma vie. J'ai une certaine voisine d'assez agréable compagnie, et avec laquelle je suis dans une ancienne intimité; mais, depuis quelque temps, elle multiplie tellement ses visites, et les prolonge si fort, que toute ma patience est mise à bout. Il ne me reste plus rien à moi-même de mon temps; et vous, qui paraissez être un homme sage, vous devez sentir que chacun a ses petits secrets et ses affaires privées, qui ne sont pas de nature à être exposés même aux amis les plus intimes. Maintenant, je ne puis rien faire au monde, sans qu'il faille qu'elle le sache, et je m'étonne d'avoir trouvé un instant pour vous écrire cette lettre. Mon malheur est que je la respecte beaucoup, et que je ne sais comment la désobliger assez pour lui dire que je serais bien aise d'avoir

un peu moins de sa compagnie; car, si une fois je lui donnais pareille chose à entendre, j'aurais peur qu'elle s'en affectât au point de ne plus jamais toucher le seuil de ma porte. Mais, hélas! monsieur, je ne vous ai pas encore conté la moitié de mes chagrins. Elle a deux enfans qui sont juste assez grands pour courir autour de nous, et pour faire leurs fâcheuses gentillesses. Ils sont sans cesse avec leur maman, ou dans ma chambre, ou dans ma boutique, quel que soit le nombre de pratiques ou de chalands avec lesquels je sois occupée. Quelquefois, ils tirent les marchandises de mes tablettes d'en-bas, et les jettent par terre, tout justement, peut-être, à la place même que l'un d'eux vient d'arroser. Mon amie ramasse l'étoffe, et s'écrie : « Ah! le méchant petit garnement; mais cependant, il n'y a pas grand mal, ce n'est qu'un peu mouillé, » et elle la remet dans la tablette. Quelquefois, ils atteignent

mon tonneau de clous, derrière le comptoir, et se divertissent, à mon grand chagrin, à mêler mes clous d'un sou, de deux sous, de trois sous. Je cherche à cacher mon humeur autant qu'il m'est possible, et, de l'air le plus calme, je me mets en devoir de les rassortir. Elle s'écrie : « Ne prends pas cette peine, voisine; laisse-les jouer un peu; je mettrai tout en place avant de partir. » Mais les choses ne sont jamais si bien remises en ordre, qu'il ne me reste grandement à faire, lorsqu'ils sont partis. Ainsi, monsieur, j'ai tout l'ennui et la déplaisance des enfans, sans avoir le plaisir de les appeler les miens; et ils sont maintenant si accoutumés à être chez moi, qu'ils ne sauraient être contens ailleurs. Si elle avait été assez bonne pour réduire ses visites à dix par jour, seulement d'une demi-heure chacune, j'aurais été satisfaite, et je crois que je ne vous aurais jamais importuné; mais, en-

core ce matin, ils m'ont tellement tourmentée que je ne puis les endurer plus long-temps; car, pendant que la mère me faisait vingt questions impertinentes, le plus petit attrapa mes clous, et se divertit fort à les jeter tous, avec bruit, sur le plancher; tandis que l'autre, au même instant, faisait un si terrible vacarme sur le comptoir, avec un marteau, que j'en devins à moitié folle. J'étais alors occupée à me faire un nouvel assortiment de barbes de bonnets; mais, dans l'agitation et le tumulte, je les taillai tout de travers, et gâtai tout-à-fait une pièce de mousseline de première qualité. Je vous en prie, monsieur, dites-moi ce que je dois faire, et parlez un peu dans votre prochain numéro, contre ces visiteurs si peu raisonnables; je ne voudrais cependant pas, pour beaucoup, la voir brouillée avec moi, car j'aime sincèrement elle et ses enfans, autant, je pense, qu'il est possible à une

voisine ; et d'ailleurs, elle ne laisse pas, dans le courant de l'année, d'acheter beaucoup dans ma boutique. Mais je voudrais l'amener à considérer qu'elle en use avec moi sans miséricorde, quoique je n'attribue ses importunités qu'à un manque de réflexion. J'ai vingt choses encore à vous dire : il y a un beau gentilhomme qui (je n'en doute pas), songe à me faire l'amour ; mais il ne peut trouver l'occasion de...... O Dieu ! la voici encore : il faut que j'en reste là.

Votre etc.

PATIENCE.



MODÈLE DE LETTRE DE RECOMMANDATION

POUR UNE PERSONNE QUE L'ON NE CONNAÎT PAS.

Paris . . . 1777.

Le porteur de la présente, qui part pour l'Amérique, me presse de lui donner une lettre de recommandation, quoique je ne connaisse ni sa personne ni même son nom. Cela peut sembler extraordinaire, mais je vous assure que ce n'est pas ici chose rare. Quelquefois, vraiment, un homme que vous ne connaissez pas vous en amène un autre que vous ne connaissez pas davantage, afin de le recommander; et souvent ils se recommandent l'un l'autre! Quant au personnage que voici, c'est à lui même que vous pouvez vous adresser pour savoir quels sont ses talens et son mérite; il les

connaît certainement beaucoup mieux que moi. Je le recommande cependant à ce bon accueil auquel a droit tout étranger sur le compte duquel on ne sait rien de mal; et je vous prie de lui rendre tous les bons offices, de lui témoigner toute la bienveillance dont vous l'aurez trouvé digne, lorsque vous le connaîtrez mieux.

J'ai l'honneur d'être, etc.



TRÈS HUMBLE REQUÊTE PRÉSENTÉE A MADAME HELVÉTIUS PAR SES CHATS.

Très illustre et très bonne dame,

Une nouvelle affreuse vient troubler le bonheur dont nous jouissions dans votre basse-cour et dans votre bûcher. Nous apprenons que sur un exposé calomnieux, nos ennemis, vos abbés, * vous ont fait porter une sentence de proscription contre nous; qu'à l'aide d'une invention diabolique, nous devons être pris, mis dans un tonneau, roulés jusqu'à la rivière et abandonnés à la merci des flots ; et au mo-

* Morellet et La Roche.

ment où nous vous griffonnons notre très humble requête, nous entendons les coups de la hache et du marteau de votre cocher, qui façonne l'instrument du supplice qu'on nous prépare.

Mais, très illustre dame, serons-nous donc condamnés sans être entendus; et serons-nous les seules de tant de créatures vivantes à vos dépens qui ne trouveront pas votre âme juste et sensible? Nous voyons tous les jours vos bienfaisantes mains nourrir deux ou trois cents poulets, autant de serins, des pigeons sans nombre, tous les moineaux de la banlieue, tous les merles du bois de Boulogne, et jusqu'à des chiens; et nous seuls cesserions d'éprouver les effets de votre bienfaisance, et ce qui est affreux à penser, nous deviendrions les objets d'une cruauté bien étrangère à votre âme et que vous n'aurez jamais eue que pour nous. Non, la bonté naturelle de votre cœur vous ra-

ménera à des sentimens plus dignes de votre chatéité.

Eh! quels crimes avons-nous commis? On nous accuse, (le dirons-nous jusqu'où s'emporte la calomnie?) on nous accuse de manger vos poulets lorsqu'ils sont encore jeunes, de détourner de temps en temps quelques pigeons, de guetter sans cesse vos serins et d'en accrocher quelques-uns par les mailles du treillage de votre volière; et de laisser les souris infester votre maison.

Mais suffit-il d'imputer des crimes pour faire des coupables? Nous pouvons repousser ces horribles accusations. Qu'il nous soit d'abord permis d'observer qu'on ne les appuie d'aucune preuve. Quand on produirait les pieds de quelques pigeons ou les plumes d'un poulet, sont-ce là des témoins qui puissent être admis dans quelque tribunal que ce soit? Mais les grands crimes sont les suites de la misère et du

besoin, et nous recevons tous les jours de vous, à dix-huit chats que nous sommes, une subsistance abondante. Il ne nous manque rien. Égratignerions-nous la main qui nous nourrit ? Plus d'une fois, sous vos yeux, vos poulets sont venus manger avec nous au même plat, sans que vous ayez aperçu de notre part le plus léger mouvement d'impatience; et si l'on vous dit que nous ne mangeons jamais de poulets, lorsqu'on nous observe, que c'est la nuit que nous commettons les meurtres dont on nous accuse, nous répondrons que ce sont nos calomniateurs qui se cachent dans les ténèbres pour tramer contre nous leurs lâches complots, puisqu'ils sont réduits à nous imputer des crimes nocturnes, que dément sans cesse notre conduite de tout le jour.

Mais, disent nos ennemis, la basse-cour de Madame lui coûte vingt-cinq louis par an ; il s'y élève environ deux ou trois

cents poulets, elle n'en mange pas cinquante, qui lui reviennent, par sa grande économie, à douze livres la pièce; et que devient le reste?

Nous oserons le demander; d'abord nous a-t-on donné les poulets en compte et en garde, et pouvons-nous en répondre? Au milieu de ce grand nombre d'êtres destructeurs, les hommes, tous convaincus que les poulets ne sont au monde que pour être mangés par eux, ce n'est pas sur nous que doivent porter les premiers soupçons. Il se fait tous les dimanches à la porte du bois de Boulogne et dans les cabarets d'Auteuil cent fricassées; n'est-il pas plus que vraisemblable qu'il s'y glisse quelques-uns de vos poulets? et certes ce n'est pas de nous que les aubergistes les tiennent. Après tout, Madame, et sans prétendre faire l'apologie des voleurs de poulets, qu'il nous soit permis d'observer que quelles que soient les causes qui

en diminuent un peu le nombre, elles sont dans l'ordre de la nature, et salutaires pour vous-même dans leurs effets, puisqu'elles contiennent dans des limites convenables la multiplication de cette espèce, qui convertirait bientôt votre maison tout entière en un poulailler et qui vous réduirait à n'avoir plus de chemises pour avoir plus de poulets.

Quant aux pigeons, on a vu disparaître, il est vrai, plusieurs des enfants de *Coco* *; mais il ne faut pas que votre tendresse pour lui, qui va jusqu'à lui laisser casser vos porcelaines pourvu qu'il daigne manger dans votre main, vous rende injuste envers nous. Où est la preuve que nous ayons mangé ses enfants? Lui et ses pareils s'approchent-ils jamais de nous? Toujours sur les toits ou se tenant

* Pigeon apprivoisé et favori de madame Helvétius.

à distance, ne nous montrent-ils pas une défiance dont nous aurions le droit d'être blessés? Qu'on visite tout le bucher au printemps prochain; et si l'on découvre quelques traces du meurtre, nous serons les premiers à rechercher et à livrer le coupable. Mais quoi! les pigeons ne sont pas, comme nous autres pauvres chats, attachés au sol qui les a vu naître; ils peuvent voler par les airs à une autre patrie; ceux qui vous manquent, jaloux sans doute de la préférence que vous montrez à quelques-uns d'entre eux, ont été chercher l'égalité dans des colombiers républicains, plutôt que de traîner l'aile sous la domination insolente de vos pigeons favoris.

L'accusation qu'on intente contre nous d'avoir attrapé quelques-uns de vos serins, est une imposture grossière. Les mailles de leur volière sont si petites, que lorsqu'en jouant nous essayons d'y passer

nos pattes, nous avons beaucoup de peine à les en retirer. Nous nous amusons, il est vrai, quelquefois à voir de près leurs jeux innocens; mais nous n'avons pas à nous reprocher le sang d'aucun de ces jolis oiseaux.

Nous ne nous défendrons pas de même d'avoir mangé autant de moineaux, de merles et de grives, que nous en avons pu attraper. Mais ici nous avons pour nous vos abbés mêmes, nos plus cruels ennemis : ils se plaignent sans cesse du dégât de cerises que les moineaux font, disent-ils, à leur préjudice. Le sieur abbé Morellet montre une haine ardente contre les grives et les merles, qui dépouillent vos treilles de raisins, ainsi que lui : mais il nous semble, très illustre dame, qu'il vaudrait autant que vos raisins fussent mangés par des merles que par des abbés, et qu'en vain ferons-nous la chasse à ces pillards ailés, si vous tolérez chez vous

d'autres voleurs à deux pieds sans plumes qui y font encore de plus grands dégâts.

Nous savons qu'on nous accuse aussi de manger les rossignols qui ne volent rien, et qui chantent, dit-on, fort agréablement. Il se peut en effet que nous en ayons croqué quelques-uns, dans l'ignorance où nous étions de votre affection particulière pour eux ; mais leur plumage terne et gris ressemble beaucoup à celui des moineaux, et nous ne nous connaissons pas assez en musique pour distinguer le ramage des uns et des autres. Un chat de M. *Piccini* nous a dit que quand on ne savait que miauler on ne pouvait pas juger de l'art du chant, et cette maxime suffit à notre justification. Cependant nous mettrons désormais le plus grand soin à distinguer les *Gluckistes*, qui sont, nous a-t-il dit, les moineaux, des *Piccinistes* qui sont les rossignols; nous vous supplions seulement de nous pardonner les erreurs où nous

pourrions tomber en dénichant quelque couvée de *Piccinistes* qu'il est impossible de reconnaître lorsqu'ils sont sans plumes et qu'ils n'ont pas encore appris à chanter.

La dernière imputation que nous repousserons, très illustre dame, est celle qu'on tire contre nous du grand nombre de souris dont votre maison est infestée. Elles font, dit-on, un dégât horrible dans votre sucre et vos confitures; elles rongent les livres de vos savans et jusqu'aux mules de mademoiselle Luillier* dans le temps même qu'elle marche. On prétend que les chats n'étant créés et mis au monde par la Providence, (qui veille avec une égale bonté sur les chats et les souris,) que pour manger les souris, quand ils ne remplissent pas leur destination, on n'a rien de mieux à faire que de les noyer.

*Vieille femme de chambre de madame Helvétius.

Certainement, très illustre dame, il vous est aisé de reconnaître le langage de l'intérêt personnel dans la bouche de nos accusateurs. — Le sieur Cabanis* qui fait chez vous une consommation énorme de confitures et qui va sans cesse dérobant des morceaux de sucre lorsqu'il croit n'être pas vu, a ses raisons pour vous faire regarder comme un crime capital la gourmandise de quelques souris qui écornent un pain, ou entament avant lui un pot de gelée de groseilles : mais il montre une âme encore plus atroce qu'intéressée lorsqu'il nous juge dignes de mort, parce nous n'empêchons pas ces petites bêtes de faire la millième partie d'un dégât que, lui-même, tout grand qu'il est, fait sans discrétion comme sans remords : et pousserait-il plus loin sa barbarie envers nous, si, comme

* Les œuvres posthumes de Cabanis, publiées en 1825, contiennent une notice sur Franklin, fort étendue et pleine d'intérêt.

lui, et les souris nous étions nous-mêmes des animaux *sucro-phages* et *confituri-vorcs*? N'est-il pas manifeste que sa gourmandise seule lui inspire des sentimens si cruels; et pourriez-vous leur donner entrée dans votre cœur?

Pour les livres du sieur abbé de la Roche, et de cet autre savant dont nous avons lu tout-à-l'heure le discours à l'académie enveloppant un mou de veau que vous avez eu la bonté de nous faire donner, quel est donc le grand mal que les souris mangent un peu de leurs bouquins? A quoi leur servent toutes leurs lectures? Depuis qu'ils vivent auprès de vous, ne doivent-ils pas s'être pleinement convaincus de l'inutilité du savoir. Ils vous voient bonne, sans le secours d'aucun *Traité de Morale*; aimable, sans avoir lu *L'art de plaire* de notre historiographe Moncrif; et heureuse, sans connaître le *Traité du bonheur* du malheureux Maupertuis; en

même temps qu'ils sont les témoins journaliers de votre profonde ignorance. Ils savent beaucoup de choses; mais ils ignorent l'art que vous savez si bien de vous passer de rien savoir. Votre orthographe n'est pas beaucoup meilleure que la nôtre, et votre écriture ne vaut pas mieux que notre griffonnage. Vous écrivez *boneure* pour bonheur; mais vous possédez la chose sans savoir comment son nom s'écrit. Enfin, ce bonheur même qu'ils ne savent pas puiser dans leurs livres, du haut de votre ignorance, vous le répandez sur eux. Les souris ne leur font donc pas un si grand tort.

Quant aux mules de mademoiselle Luillier, pour peu qu'elle voulût aller moins lentement, les souris ne lui mangeraient pas les pieds; et il est étrange qu'on nous condamne à la mort parce que votre femme de chambre n'a guères plus de mouvement qu'un limaçon.

Ces raisons si fortes ne sont pas encore les seules qui peuvent nous excuser envers vous des dégâts que les souris font dans votre maison.

Ah! très illustre dame, en quelle conscience peut-on se plaindre de ce que nous ne prenons pas vos souris, lorsque vous avez sans cesse auprès de vous deux monstres altérés de notre sang, qui ne nous permettent pas d'approcher de votre chère personne, comme la reconnaissance et le devoir nous y porteraient? Deux chiens, c'est tout dire, animaux nourris dans la haine des chats; dont les aboiemens continuels nous remplissent de terreur. Comment ose-t-on nous reprocher de nous tenir éloignés des lieux où règnent ces animaux féroces, en qui la nature a mis l'aversion pour notre race et la force pour la détruire? Encore si nous n'avions affaire qu'à des chiens français; leur haine ne serait pas si active, leur férocité serait

moindre ; mais vous êtes toujours accompagnée d'un Bull-dog que vous avez fait venir d'Angleterre, (au mépris des sages dispositions de M. le Contrôleur-général) et qui nous hait doublement, comme chats français. Nous voyons, sous nos yeux, tous les jours, les cruels effets de sa rage dans la queue dépouillée de notre frère *le Noir.* Notre zèle pour votre service, et même le goût que nous avons pour les souris, nous conduiraient à la chasse dans vos appartemens, si nous n'en étions pas bannis par ces ennemis redoutables que vous en avez rendus les maîtres. Qu'on cesse donc de nous reprocher les désordres que causent chez vous les souris, puisqu'on nous met dans l'impossibilité de les réprimer.

Hélas! ils ne sont plus ces temps heureux, où l'illustre chat *Pompon* régnait dans ces mêmes lieux, dormait sur vos genoux, et reposait sur votre couche; où cette

Zémire, aujourd'hui si ardente à nous chasser de chez vous, et qui entre en fureur au seul mot de chat, faisait humblement sa cour au favori dont elle occupe aujourd'hui la place. Alors nous marchions la queue levée dans toute la maison. Feu M. Pompon daignait quelquefois partager avec le dernier d'entre nous les lapins que Sa Majesté lui envoyait de sa chasse, et à l'ombre du crédit de cet illustre favori, nous jouissions de quelque paix et de quelque bonheur. Cet heureux temps n'est plus; nous vivons sous un règne de *chien*, et nous regrettons sans cesse le chat sous l'empire duquel nous avons coulé de si beaux jours! Aussi allons-nous toutes les nuits arroser de nos pleurs le pied du cyprès qui couvre sa tombe.

Ah! très illustre dame, que le souvenir du chat que vous avez tant aimé vous touche au moins de quelque pitié pour nous. Nous ne sommes pas à la vérité de sa race,

puisqu'il fut voué dès sa jeunesse à la chasteté; mais nous sommes de son espèce. Ses mânes, errant encore dans ces lieux, vous demandent la révocation de l'ordre sanguinaire qui menace nos jours; nous emploierons tous ceux que vous conserverez à vous miauler notre vive reconnaissance, et nous la transmettrons aux cœurs de nos enfants, et des enfants de nos enfants.



LE LEVER OU LES COURTISANS.

Dans le premier chapitre de Job, nous avons une relation de ce qu'on dit s'être passé à la cour, ou *au lever* du meilleur de tous les princes, de tous les monarques possibles, de Dieu lui-même.

A ce *lever*, auquel se trouvèrent rassemblés les enfans de Dieu, Satan parut aussi.

Il est probable que l'auteur de cet ancien livre à emprunté l'idée de ce *lever* à ceux des monarques d'Orient dans l'âge desquels il vivait.

Il est aujourd'hui d'usage, aux *levers* des princes, d'y trouver réunies des personnes ennemies les unes des autres, qui, pour arriver à la faveur, chuchottent des diffamations et des calomnies, et travaillent à faire tomber ceux qui se distinguent

par leur vertu et leur mérite ; et les rois adressent, d'ordinaire, une ou deux questions familières à chacune des personnes du cercle, uniquement pour donner signe d'affabilité. Cette relation met très bien ces particularités en évidence.

Si, par exemple, un roi moderne remarque au cercle un personnage qui, dernièrement, ne s'y soit pas rendu, il est naturel qu'il lui demande comment il a passé son temps depuis la dernière fois qu'on a eu le plaisir de le voir. Peut-être le gentilhomme répondra-t-il qu'il est allé à la campagne, inspecter ses propriétés, et visiter quelques amis. Ainsi, Satan, interrogé où il a été, répond : « Qu'il est allé sur la terre, « de côté et d'autre, et l'a parcourue çà et « là. » Interrogé de nouveau s'il a remarqué la droiture et la fidélité de Job, serviteur du prince, il déploie aussitôt toute la malignité d'un rusé courtisan, en répondant par une autre question : « Job sert-il Dieu pour

rien? Ne lui avez-vous pas donné son immense richesse, avec votre protection pour la posséder? Privez-le de tant de biens, et il vous maudira en face.» Ou bien, en langage moderne: Que Votre Majesté lui ôte ses pensions et ses places, et elle le verra bientôt dans l'opposition.

Cette insinuation contre Job eut son effet. Il fut livré au pouvoir de son adversaire, qui le dépouilla de sa fortune, détruisit sa famille, et le ruina de fond en comble.

Le livre de Job est nommé par les théologiens un poème sacré, et il passe, comme le reste des saintes écritures, pour avoir été écrit dans la vue de notre instruction.

Quelle est donc l'instruction à recueillir de cette relation allégorique?

De ne pas nous en reposer sur une seule personne pour la responsabilité du gouvernement de nos états. Car, si Dieu lui-même, agissant comme monarque, donne pour un temps accès à la calomnie, et lui permet

d'opérer la ruine du meilleur de ses sujets, que de torts n'aurons-nous pas à attendre d'un pouvoir aussi absolu, mis dans la main d'un simple mortel, serait-il de tous les mortels le plus accompli, lorsque la vue de la vérité lui sera dérobée avec adresse, et le masque trompeur du mensonge présenté à sa place, par des courtisans artificieux, intéressés et perfides ?

D'être plein de circonspection lorsque l'on confie à un seul homme des pouvoirs même limités, de peur que, tôt ou tard il ne sappe et ne détruise ces limites, et ne se rende absolu.

En effet, disposant des places, il s'attache tous ceux qui les occupent, ainsi que leur nombreuse clientelle, et tous ceux qui en attendent ou qui en sollicitent, ce qui lui compose un fort parti pour le succès de ses vues ; diverses combinaisons d'engagemens politiques, avec les états et les princes voisins, lui assurent leur aide pour

l'établissement de son pouvoir personnel : en telle sorte que, par l'espérance des profits à faire pour une partie de ses sujets, et par la crainte de son ressentiment pour l'autre partie, il voit tomber devant lui toute opposition.

Projet d'une nouvelle traduction de la Bible.

A ***, imprimeur.

Monsieur,

Il y a maintenant plus de cent soixante-dix ans que notre traduction vulgaire de la Bible a été faite. Depuis ce temps le langage a beaucoup changé, et le style en a vieilli; ce qui le rend moins agréable, et ce qui, peut-être, est une des raisons qui a fait négliger si fort, depuis quelque temps, la lecture de cet excellent livre. J'ai donc pensé qu'il serait utile de donner une nouvelle traduction, dans laquelle, en conservant le sens, on donnerait aux tours de phrases et aux expressions une physiono-

mie moderne. Je ne prétends pas avoir les talens nécessaires pour exécuter moi-même un pareil ouvrage; je livre cette idée à la méditation des gens instruits, et je me risque seulement à vous envoyer quelques versets du premier chapitre de Job, qui pourront donner un échantillon du genre de traduction que je vous recommande.

Fragment du premier chapitre de Job, en langage moderne.

ANCIEN TEXTE. *	NOUV. TRADUCTION.
Vers. 6. Or, les enfans de Dieu s'étant un jour présentés devant le Seigneur, Satan se trouva aussi parmi eux.	Vers. 6. Or, un lever ayant eu lieu dans les cieux, toute la noblesse de Dieu vint à la cour, et lui fut présentée; et Satan se montra aussi au cercle, comme un des ministres.
7. Le Seigneur lui	7. Le Seigneur lui

* On a suivi ici, pour le texte, la traduction française de Le Maistre de Sacy.

ANCIEN TEXTE.	NOUV. TRADUCTION.
dit : D'où viens-tu ? Il lui répondit : J'ai fait le tour de la terre, et je l'ai parcourue tout entière.	dit : Vous avez été quelque temps absent : où donc étiez-vous ? Et Satan répondit : J'ai été à ma campagne, et faire plusieurs visites à mes amis.
8. Le Seigneur ajouta : N'as-tu point considéré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre, qui est un homme simple et droit de cœur, qui craint Dieu, et fuit le mal ?	8. Le Seigneur ajouta : Eh bien ! que pensez-vous de De Job ? Vous savez que c'est mon meilleur ami ; un parfait honnête homme, plein de respect pour ma personne, et évitant tout ce qui pourrait m'offenser.
9. Satan lui répondit : Est-ce en vain que Job craint Dieu ?	9. Satan répondit : Votre Majesté imagine-t-elle que cette bonne conduite soit l'effet d'un attachement bien pur et d'une affection désintéressée ?

ANCIEN TEXTE.

10. N'avez-vous pas remparé de toutes parts, et sa personne et sa maison, et tous ses biens? N'avez-vous pas béni les œuvres de ses mains? Et tout ce qu'il possède ne se multiplie-t-il pas de plus en plus sur la terre?

11. Mais étendez un peu votre main, et frappez tout ce qui est à lui, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.

NOUV. TRADUCTION.

10. Votre Majesté n'a-t-elle pas daigné l'honorer de ses bontés? Ne l'a-t-elle pas comblé? au point qu'il est énormément riche.

11. On peut l'éprouver. Pour peu que vous lui retiriez votre faveur, que vous lui ôtiez ses places, que vous supprimiez ses pensions, vous le trouverez bientôt dans l'opposition.

LE NAUFRAGE,
OU LES PIÈGES DIPLOMATIQUES. *

La scène se passe dans la baie de la montagne. On y voit un vaisseau à l'ancre pendant un grand orage ; des rochers hérissent la côte où le vent donne ; elle est couverte par une multitude munie de chariots, disposée à dépecer le bâtiment naufragé , à assommer l'équipage et à emporter le butin, (conformément à l'usage).

Premier voleur. Ce vaisseau résiste plus

* Extrait d'une lettre du 3 février 1779, en réponse à des propositions faites par l'Angleterre pour engager les Américains à rompre leur alliance avec la France.

long-temps que je ne l'aurais cru; il faut que son ancre et ses câbles soient bons.

Deuxième voleur. Nous ferions mieux de lui envoyer un bateau, et de lui persuader de prendre un pilote qui le ferait ensuite échouer à l'endroit de la côte où nous pourrions l'atteindre le mieux.

Troisième voleur. Je ne crois pas qu'un bateau puisse se hasarder sur cette mer; mais s'il est parmi nous quelques braves qui veuillent risquer leur vie pour le bien public, et dans l'espoir d'une double part de butin, qu'ils paraissent!

Plusieurs voleurs. Me voici! me voici! me voici!

(*Le bateau part et arrive sous la poupe du vaisseau.*)

Un des voleurs, prenant la parole. Oh! eh! le vaisseau! Oh! ah! ah!

Le capitaine du vaisseau. Que me voulez-vous?

Le voleur. Désirez-vous un pilote?

Le capitaine. Non, non!

Le voleur. Capitaine, la bourasque est rude... vous êtes en danger.

Le capitaine. Je le sais.

Le voleur. Voulez-vous acheter un meilleur câble; nous en avons un ici dans ce bateau.

Le capitaine. Combien en demandez-vous?

Le voleur. Coupez le vôtre; je vous dirai le prix de l'autre après.

Le capitaine. Ah! je ne ferai pas cette sottise. Nous avons autrefois vécu ensemble, et je vous connais trop bien pour vous croire. Loin de mon câble! je crois que vous voulez le couper vous-mêmes? Si vous approchez, je fais feu sur vous, et je vous coule à fond.

Le voleur. C'est un maudit câble français tout pourri, qui se cassera dans une

demi-heure. Que deviendrez-vous alors, capitaine? Vous ferez mieux d'accepter notre offre.

Le capitaine. Votre offre, drôles! Vous ne voulez que nous tromper et nous perdre. Mon cable est bon et fort, et il tiendra assez long-temps pour déconcerter tous vos projets.

Le voleur. Quel ton dur vous prenez, capitaine, envers des gens qui ne sont venus ici que pour votre bien!

Le capitaine. Pour notre *bien!* Oui sans doute; mais, avec la grâce de Dieu, vous n'y toucherez pas. Vous ne ferez pas de nous comme des Indiens.

Le voleur à ses camarades. Allons, compagnons, au large; le gaillard n'est pas si bête que nous l'espérions.

LE BATON OU LES GARANTIES POLITIQUES. *

A ayant une canne à la main, rencontre son voisin B, qui se trouve n'en point avoir. Le premier profite de son avantage pour donner au second une vigoureuse bastonnade. Mais B s'est procuré un bâton; il revient et se met en devoir de rendre les coups qu'il a reçus. A lui dit: « mon vieil ami, pourquoi nous quereller? Nous sommes voisins, vivons en bonne intelligence, et paisiblement, à côté l'un de l'autre, comme nous avons coutume de le

* Extrait d'une lettre à Robert Livingston, datée de Passy, le 12 avril 1782.

faire. Si B se paye de ces raisons, s'il met de côté son bâton, ses autres voisins, et A tout le premier, se moqueront de lui.

SUR L'ORDRE DE CINCINNATUS ET LA NOBLESSE HÉRÉDITAIRE. *

Ma chère enfant,

Votre attention de m'envoyer les gazettes me fait grand plaisir. J'ai reçu, par le capitaine Barney, celles qui parlent de *l'ordre de Cincinnatus*. Mon opinion, sur cette institution, ne peut être d'une grande importance; je suis seulement surpris que, lorsque la sagesse réunie de notre nation a manifesté dans les articles de la Confédération son éloignement contre l'établis-

* Lettre écrite de Passy le 26 janvier 1784, à madame Bache, sa fille, mariée à un négociant de Philadelphie.



sement d'une noblesse, il se trouve des personnes qui, avec l'autorisation du Congrès, ou celle d'un des états, songent à se distinguer, elles et leur postérité, du reste de leurs concitoyens, et à former *un ordre de noblesse héréditaire* qui se trouve si formellement en opposition avec la déclaration solennelle des sentimens de leur pays. J'imagine que ce projet est également désapprouvé par le bon sens d'un grand nombre de ceux qui ont eu la condescendance de se laisser aller à l'opinion de ses auteurs, trop éblouis par les rubans et les croix qu'ils ont vus pendre à la boutonnière des officiers étrangers. Je suppose que ceux qui sont d'une opinion contraire n'y ont pas mis jusqu'ici une grande opposition, par une principe pareil à celui de votre bonne mère qui disait, en parlant des personnes susceptibles, toujours disposées à tenir aux moindres marques de respect : *Pourquoi leur refuser ces misères*

qui leur sont tant de plaisir? Si l'on m'eût demandé mon avis, peut-être, sous ce point de vue, ne me serais-je point opposé à ce qu'on les laissât porter leur ruban et se chamarrer à leur guise; mais certainement je me serais opposé à ce que cette distinction fût transmise par substitution à leur postérité. En effet, une distinction méritée, comme celle de nos officiers, par exemple, est, de sa nature, *personnelle*, et ne peut se communiquer à ceux qui n'ont rien fait pour l'obtenir. Chez les Chinois, la plus sage de toutes les nations par sa longue expérience, l'honneur ne *descend* pas, il *remonte*. Si un homme, en récompense de son savoir, de sa sagesse ou de sa valeur, est élevé par l'Empereur au rang de mandarin, ses père et mère ont droit, par cela seul, à toutes les cérémonies et marques de respect dues au mandarin lui-même; on suppose que c'est par l'éducation, l'instruction et les bons exemples qu'il a reçus

de ses parens, qu'il s'est trouvé en état de servir son pays. Cet *honneur ascendant* est donc avantageux à l'état, parce qu'il encourage les pères et mères à donner à leurs enfans une bonne et vertueuse éducation. Mais *l'honneur descendant*, transmis à une postérité qui n'a rien fait pour le mériter, est, non-seulement injuste et absurde, mais souvent même nuisible à cette postérité, puisqu'elle lui inspire de l'orgueil et le dédain des arts utiles; ce qui la conduit à la pauvreté et à l'état de misère, d'asservissement et de bassesse qui en est la suite; état dans lequel se trouve maintenant une grande partie de ce qu'on appelle *noblesse* en Europe. D'un autre côté, si, pour soutenir la dignité de la famille, les fortunes sont transmises par des *substitutions* au fils aîné, il sort de là, pour l'industrie, et pour l'agriculture, un autre fléau, accompagné de tout cet odieux mélange d'orgueil, de fainéantise et de men-

dicité qui a dépeuplé et rendu inculte la moitié de l'Espagne : je veux parler des extinctions continuelles des familles, suite du peu d'encouragement que trouvent les mariages, et de la négligence apportée à l'amélioration des biens. Je souhaite donc que les chevaliers de Cincinnatus, s'ils poursuivent leur projet, décident que les signes de leur ordre seront portés par leurs pères et mères, au lieu d'être transmis à leurs enfans. Ce serait un bon exemple qui pourrait produire de bons effets. Ce serait aussi une manière d'obéir au quatrième commandement de Dieu qui nous dit: *Tes père et mère honoreras*, mais qui ne nous enjoint pas d'honorer nos enfans; et certainement il n'existe aucun moyen plus efficace pour *honorer* les auteurs de nos jours, que de faire des actions dignes d'éloges, dont l'honneur rejaillisse sur eux, de qui nous tenons notre éducation; rien n'est plus convenable, que de ma-

nifester, par quelque témoignage public, que c'est à leurs leçons et à leurs exemples que nous rapportons le mérite de ces actions.

Quant à l'absurdité des *honneurs descendans*, ce n'est pas sous le rapport philosophique seulement qu'elle est prouvée; elle est susceptible encore d'une démonstration mathématique. Un fils n'appartient que pour moitié à la famille de son père, l'autre moitié appartenant à la famille de sa mère. Ce fils s'alliant à une autre famille, le petit-fils n'en conserve qu'un quart; et, en suivant le même procédé, il n'en resterait qu'un 8ᵉ dans l'arrière petit-fils; dans la génération suivante qu'un 16ᵉ; dans celle d'après un 32ᵉ, et successivement un 64ᵉ, un 128ᵉ, un 256ᵉ, un 512ᵉ. Ainsi, en neuf générations, qui ne comprennent guère qu'un espace de trois cents ans, ce qui n'est pas une grande ancienneté pour une famille, il n'existerait, de la noblesse actuelle de notre chevalier de Cincinnatus,

dans la personne de celui qui en porterait le signe, que la 512e partie. Ce résultat, en admettant que la fidélité des Américaines se perpétue pendant ces neuf générations aussi intacte que celle des femmes d'aujourd'hui, est, en lui-même, trop peu de chose pour qu'un homme raisonnable s'expose, dans la vue de l'obtenir, aux désagréables conséquences de la jalousie, de l'envie, et du mécontentement de ses compatriotes.

Remontons maintenant, dans nos calculs, de ce jeune noble qui n'est que la 512e partie d'un chevalier actuel, en traversant les neuf générations jusqu'à l'année de l'institution. Il a eu un père et une mère ce qui fait 2; ceux-ci avaient un père et une mère, ce qui fait 4; la génération précédente était au nombre de 8; celle d'auparavant au nombre de 16; et, en continuant de procéder ainsi, nous obtenons 32, 64, 128, 256; et, enfin, à la

neuvième génération ascendante, à celle qui existe présentement, 512 individus, qui tous, maintenant, contribuent, pour leur quote part, à la création de ce futur *chevalier de Cincinnatus*. L'addition des chiffres de cette progression, 2
4
8
16
32
64
128
256
512

forme un total de 1022.

Mille vingt-deux hommes et femmes pour faire un chevalier. Or, si nous devons avoir, après neuf générations, mille de ces chevaliers, le nombre des pères et mères qui, jusqu'à ce temps, auront eu à contribuer à leur production, sera de 1,022,000,

à moins que, dans le nombre, plusieurs ne contribuent à faire plus d'un chevalier. Supposons donc ce double emploi, et retranchons les 22,000; puis nous examinerons si, en admettant une proportion raisonnable de vauriens, de sots, de coquins et de prostituées, nécessairement mêlés dans ce million d'ancêtres, la postérité aura grand sujet de se vanter du noble sang des chevaliers de *Cincinnatus* qui existeront alors. Aussi, les généalogistes futurs de ces chevaliers, en prouvant la filiation de leur honneur, (si l'on suppose que l'honneur soit de nature à descendre) établiront seulement combien sera mince le quotient que chacun pourra réclamer, puisque notre procédé arithmétique vient de montrer évidemment que le droit à l'honneur de l'ancêtre se divisera en proportion de l'ancienneté de la famille, et que quelques générations de plus le réduiront à peu près à rien.

J'espère donc que le nouvel ordre renoncera à la partie de son projet qui établit l'hérédité, et que ces chevaliers se contenteront, comme ceux de la Jarretière, du Bain, du Chardon, de Saint-Louis, et des autres ordres d'Europe, de la jouissance viagère de leur petite décoration et de leur ruban, et qu'ils consentiront à ce que cette distinction meure avec celui qui l'a méritée. Avec cette modification, j'imagine qu'il n'offensera personne. Pour ma part, je trouverai commode, quand j'irai dans un cercle où je verrai des visages inconnus, de pouvoir distinguer, à ce signe, ceux qui méritent quelques expressions particulières de respect; et cela sauvera à des hommes modestes l'embarras de provoquer nos égards, en rappelant gauchement qu'ils ont servi dans notre armée de terre.

La personne qui est venue en France pour faire emplète de rubans et de mé-

dailles a rempli sa mission. Ces objets me paraissent assez bien faits; mais les choses de ce genre sont toujours critiquées. Les uns trouvent que le latin manque d'élégance et de correction, et disent que, puisque nos neuf universités n'ont pas été capables de faire de meilleur latin, il est fâcheux qu'on n'ait pas fait les devises en anglais. Les autres reprochent au titre de ne convenir guère qu'au général Washington, et à un petit nombre d'autres qui ont servi sans paie. Enfin, il y en a qui prétendent que l'aigle ne ressemble pas mal à un dindon. Quant à moi, j'aurais désiré qu'on n'eût pas choisi l'aigle pour emblême. C'est un oiseau très peu estimable, et qui se procure sa subsistance d'une manière immorale. Il se perche sur un arbre mort; et là, trop paresseux pour pêcher lui-même, il observe le faucon pendant qu'il pêche, et quand cet oiseau industrieux a enfin réussi à prendre un poisson,

et qu'il le porte à son nid pour la nourriture de sa compagne et de ses petits, l'aigle fond sur lui, et le lui enlève. Toutes ces injustices ne le rendent pas plus heureux; et, semblable à ces hommes qui ne vivent que de vols et de rapines, il est ordinairement pauvre, et souvent couvert de poux. D'ailleurs, c'est un poltron fieffé; le petit *roitelet*, moins gros qu'un moineau, l'attaque audacieusement, et le force à sortir des lieux qu'il habite. Il n'est donc propre, en aucune manière, à servir d'emblème aux honnêtes et braves chevaliers de Cincinnatus, qui ont, au contraire, chassé de notre pays tous les *roitelets*, et il conviendrait beaucoup mieux à l'ordre de ceux que les Français appellent *chevaliers d'industrie*. Je ne suis donc pas fâché de ce que l'oiseau qu'on a frappé sur ces médailles ressemble plus à un dindon qu'à un aigle. Car, dans le fait, un dindon est, comparativement, un oiseau beaucoup plus

estimable, et d'ailleurs, originaire d'Amérique. On a trouvé des aigles dans tous les pays; mais le dindon était particulier au nôtre; le premier qu'on a vu en Europe ayant été apporté en France par les Jésuites du Canada, et servi aux noces de Charles IX. J'ajoute que ce n'est pas un trop mauvais emblème, quoiqu'il ait l'air vain et niais; car il a du courage, et n'hésiterait point à attaquer un grenadier de la garde britannique, revêtu d'un uniforme rouge, qui envahirait sa basse-cour.

Je n'examinerai point les critiques que l'on a faites du latin de la devise. Les braves officiers américains peuvent n'être pas très bons latinistes, mais ils ont incontestablement, par leur courage, bien mérité de la patrie, qui ne devrait pas borner à la *renommée* leur *virtutis præmium*. L'autre devise, *esto perpetua*, exprime un vœu excellent, s'il s'applique au pays; mauvais, s'il s'adresse à l'ordre. Les états devraient

non seulement leur rendre l'*omnia* (*) de leur première devise, plusieurs d'entre eux ayant vraiment tout abandonné et tout perdu, mais leur payer ce qui leur est dû, et les récompenser généreusement. On ne doit pas souffrir qu'avec leur nouvel ordre de chevalerie, ils se trouvent *entièrement* dans la situation de cet homme dont je me souviens, à propos de leur *omnia reliquit*. Vous savez que chaque chose me rappelle toujours quelque conte. Cet homme donc avait bâti une très belle maison, et avait par là dérangé beaucoup sa fortune. Il mettait cependant de l'orgueil à montrer cette maison à ses connaissances. Une d'elles, après avoir tout examiné, remarqua, au-dessus de la porte, cette inscription : OĪA VANITAS. Que signifie cet OĪA, dit elle?

* *Omnia*, tout. — *Omnia reliquit servare rempublicam*; il a tout laissé pour sauver la chose publique. — *Virtutis prœmium*, prix du courage. — *Esto perpetua*, qu'il soit immortel.

C'est un mot que je ne comprends pas. — Je vous dirai, reprit le propriétaire, que je voulais placer cette inscription sur une plaque de marbre poli; mais il ne se trouvait pas assez de place entre les ornemens, pour donner aux caractères une dimension suffisante. Je m'avisai d'avoir recours à une contraction que l'on rencontre fréquemment dans les vieux manuscrits latins, et qui consiste à retrancher les *m* et *n*, en indiquant cette omission par un petit trait au-dessus, comme vous le voyez ici; en sorte que le mot est *omnia;* OMNIA VANITAS. — Oh! reprit son ami, je comprends maintenant le sens de votre devise; elle est relative à votre maison: vous avez abrégé votre *omnia*, pour étaler dans son entier votre *vanitas.*

RÉFLEXIONS SUR LE LUXE. *

Je n'ai point encore eu l'idée d'un remède contre le luxe; je ne suis pas certain que, dans un grand état, le luxe soit susceptible de remède, ni que le mal soit, en lui-même, toujours aussi grand qu'on le représente. Supposons que l'on entende, par luxe, toutes les dépenses superflues, et examinons ensuite si des lois destinées à prévenir de telles dépenses pourraient être mises à exécution dans un grand pays; et si, dans le cas où elles seraient exécutées, notre peuple en deviendrait généralement plus heureux, ou même plus riche. L'espérance d'arriver un jour à pouvoir se procurer les objets de luxe, n'est-elle pas

* Extrait d'une lettre à B. Vaughan, datée de Passy, le 26 juillet 1784.

un puissant aiguillon pour le travail et pour l'industrie ? Le luxe ne peut-il pas alors produire plus qu'il ne consomme, s'il est vrai que, faute de cet aiguillon, les hommes seraient paresseux et indolens, comme ils sont assez généralement portés à l'être ? Je me rappelle, à ce propos une anecdote, que voici :

« Le patron d'une chaloupe qui naviguait entre le cap May et Philadelphie, nous avait rendu quelque petit service pour lequel il refusa tout paiement. Ma femme, sachant qu'il avait une fille, lui envoya en présent un bonnet à la mode. Trois ans après, ce patron se trouve chez moi, avec un vieux fermier du cap May, son passager ; il parle du bonnet, et dit combien il avait fait de plaisir à sa fille. Mais, ajoute-t-il, c'est un bonnet qui a coûté bien cher à notre canton. — Comment cela ? — C'est que, lorsque ma fille parut à l'assemblée, avec le bonnet, il fut tellement

admiré, que toutes les filles résolurent d'en faire venir de pareils de Philadelphie; et ma femme et moi avons calculé que le tout ne peut pas avoir coûté moins de cent livres sterling. — Cela est vrai, reprit le fermier; mais vous ne contez pas toute l'histoire: je pense, moi, que le bonnet a néanmoins été avantageux pour nous; car nos jeunes filles se sont mises alors à tricoter des mitaines de laine pour les vendre à Philadelphie, afin d'avoir de quoi y acheter des bonnets et des rubans; et vous savez que cette branche d'industrie continue, et que même elle promet d'acquérir une beaucoup plus grande importance ». En somme, le résultat de cet échantillon de luxe ne m'a pas déplu; car, enfin, les jeunes filles de ce canton se sont trouvées plus heureuses en se parant de jolis bonnets, et les habitans de Philadelphie, en se fournissant de bonnes mitaines.

Dans nos villes de commerce, situées sur

la côte, il y aura des occasions de faire fortune. Quelques-uns de ceux qui deviendront riches seront prudens, vivront avec sagesse, et conserveront, pour leur postérité, ce qu'ils auront gagné. D'autres, jaloux d'étaler leur richesse, feront des extravagances, et se ruineront. Les lois ne sauraient obvier à cet inconvénient; et, peut-être, n'est ce pas toujours un mal pour le public. Un shelling, dépensé en inutilités par un fou, peut tomber dans les mains d'un sage, qui saura l'employer mieux que lui; ce shelling ne sera donc pas perdu. Un homme vain et sot bâtit une belle maison, la meuble avec magnificence, y fait de la dépense, et se ruine en peu d'années; mais les maçons, les charpentiers, les serruriers et d'autres honnêtes artisans ont trouvé, dans l'emploi de cet argent, des moyens d'entretenir et d'élever leurs familles; le fermier a été payé de son travail, et son industrie encou-

ragée; enfin, le bien a passé en de meilleures mains.

Il est vrai que certains genres de luxe peuvent être un mal pour le public comme pour les particuliers. Supposons, par exemple, une nation qui exporterait ses bestiaux et ses toiles, pour importer du vin et du *porter*, tandis qu'une partie considérable de ses habitans vivrait de pommes de terre, et ne porterait point de chemises; quelle différence y aurait-il entre elle et l'insensé qui laisse sa famille mourir de faim, et vend ses habits pour boire?......

Un arithméticien politique a calculé que si chaque homme et chaque femme travaillaient seulement pendant quatre heures par jour à quelque chose d'utile, le résultat de ce travail suffirait pour fournir à toutes les nécessités et à toutes les douceurs de la vie; le besoin et la misère seraient bannis de la terre, et le reste des vingt-quatre heures

pourrait être repos et plaisirs. D'où provient donc tant de misère? De ce qu'un grand nombre d'hommes et de femmes emploient leur temps à des ouvrages qui ne procurent ni les objets indispensables, ni les objets de luxe. Cette classe d'individus, réunie à ceux qui ne font rien, consomme les objets de première nécessité que produit la classe laborieuse. Je m'explique.

Les premiers élémens de la richesse s'obtiennent de la terre et de l'eau par le travail. J'ai un terrein, et j'y récolte du blé : si, avec ce blé, je nourris une famille qui ne fasse rien, quand mon blé sera consommé, je ne me trouverai pas, à la fin de l'année, plus riche que je ne l'étais au commencement. Si, au contraire, tandis que je nourris les individus qui composent ma famille, j'occupe les uns à filer, les autres à couper du bois et à scier des planches, d'autres à faire de la brique pour bâtir, l'équivalent de mon blé me restera, et, à la

fin de l'année, nous serons tous mieux vêtus et mieux logés. Mais si, au lieu d'occuper un homme, que je nourris, à faire de la brique, je l'emploie à me jouer du violon, le blé qu'il mange est perdu, et il ne reste rien de son industrie pour augmenter la richesse et l'aisance de ma famille; je serai donc d'autant plus pauvre, à moins que le reste de ma famille ne travaille davantage, ou ne mange moins, pour combler le déficit que le joueur de violon occasionne.

Regardez le monde; voyez ces millions d'individus employés à ne faire rien, ou à peu-près rien, tandis qu'il y a demande des objets nécessaires ou utiles à la vie. Sur quelle base repose ce commerce, pour lequel nous nous battons et nous nous détruisons les uns les autres? Sur les fatigues de plusieurs millions d'hommes, s'évertuant pour des superfluités qu'il faut conquérir au milieu des hasards, au prix de

mille vies, et à travers les continuels dangers de la mer. Que de travaux dépensés, pour construire et pour équiper les grands bâtimens qui vont à la Chine et en Arabie chercher le thé et le café; aux Indes occidentales, le sucre; en Amérique, le tabac! Voilà de ces choses qui ne peuvent être appelées les besoins de la vie, puisque nos pères vivaient très bien sans cela.

Mais, demandera-t-on, tout ce monde, actuellement occupé à produire, à fabriquer, à transporter des objets de luxe, pourrait-il subsister en s'attachant à la production des objets de première nécessité? Je crois qu'il le pourrait. Le monde est grand, et il en reste encore une grande partie sans culture. Plusieurs centaines de millions d'acres de terre en Asie, en Afrique et en Amérique, sont couverts de forêts, et on en trouve même beaucoup en Europe. Avec cent acres de ces forêts, un homme pourrait devenir un gros fermier;

et cent mille hommes, tels que les cent mille perruquiers français *, qui travailleraient à défricher chacun cent acres, auraient de la peine à défricher un coin de terre assez considérable pour être vu de la lune, à moins que ce ne fût avec le télescope d'Herschell; tant sont vastes les contrées encore sans culture.

* Le bon sens de Franklin était choqué de voir les Français perdre, à leur coiffure, tant d'hommes, de temps et d'argent. On lira sans doute avec plaisir, à ce sujet, l'extrait suivant d'une lettre qu'il adressait à une dame anglaise, le 8 février 1777.

« Je sais que vous désirez me voir, mais comme vous ne le pouvez pas, je vais vous faire mon portrait. Figurez-vous un homme aussi gai que vous l'avez vu, aussi fort et aussi bien portant, seulement avec quelques années de plus, mis très simplement, portant tout plats ses cheveux gris et clairsemés qui dépassent un peu un beau bonnet fourré, sa seule *coiffure*, lequel descend sur le front jusqu'à une paire de besicles.

Néanmoins on éprouve quelque consolation en remarquant qu'au total la masse d'industrie et de prudence, parmi les hommes, l'emporte sur celle de la vanité et de la folie. C'est de là que vient cet accroissement de bons édifices, de fermes bien cultivées, de cités populeuses et riches, qui couvrent toute l'Europe, et que

Imaginez l'effet de ce costume au milieu des têtes poudrées de Paris. Je voudrais que toutes les dames et tous les hommes, en France, eussent seulement la bonté d'adopter ma mode, de se peigner eux-mêmes comme moi, de renvoyer leurs *friseurs*, et de me compter la moitié de l'argent qu'ils leur paient. Vous voyez que le beau monde pourrait très bien faire ce sacrifice. J'enrôlerais alors ces *friseurs*, qui forment au moins cent mille hommes; avec l'argent dont j'ai parlé je les entretiendrais, et je ferais avec eux une visite en Angleterre, pour accommoder les têtes de vos ministres et de vos conseillers privés, que je crois, en ce moment, *un peu dérangées.* »

l'on eût vainement, il y a quelques générations, cherchés ailleurs que sur les côtes de la Méditerranée; et tout cela, malgré la fureur des guerres incessamment déchaînées, qui ont souvent détruit, en une seule année, l'ouvrage de plusieurs années de paix. Nous pouvons donc espérer que le luxe de quelques négocians de nos villes maritimes n'entraînera pas la ruine de l'Amérique.

Encore une réflexion, et je termine. Presque toutes les parties de notre corps exigent quelque dépense. Il faut des souliers pour les pieds, des bas pour les jambes, des habits pour le reste du corps, et une nourriture abondante pour l'estomac; nos yeux, quoiqu'extrêmement utiles, ne demandent, quand cela est raisonnable, que le secours peu dispendieux d'*une paire de lunettes*, emplette qui ne saurait déranger beaucoup nos finances; mais ce sont *les yeux des autres* qui nous ruinent. Si

tout le monde était aveugle, excepté moi, je n'aurais besoin ni de beaux habits, ni de belles maisons, ni de beaux meubles.



SUR LE PRIX DU BLÉ ET SUR L'ADMINISTRATION DES PAUVRES. *

A Messieurs du Public.

J'appartiens à la classe qui vous nourrit tous, et qui est maintenant froissée par vous tous : je suis *fermier*.

Nous avons appris par vos journaux que Dieu n'a envoyé qu'une très faible moisson à quelques autres contrées de l'Europe. C'est-là, je crois, une faveur qu'il a voulu accorder à la vieille Angleterre, et je pense que nous pourrons maintenant avoir un bon prix de notre grain, ce qui nous rapportera des millions, et nous fera nager

* Ce morceau a été publié dans le *London Chronicle*, en 1766.

dans l'argent; bonheur assurément rare pour nous.

— Mais la sagesse du gouvernement a défendu l'exportation.

— Fort bien; lorsque nous obtiendrons sur les marchés de l'intérieur un prix satisfaisant.

— Non, répondent messieurs de la populace, il n'en sera rien. Apportez votre blé au marché, si vous l'osez; nous vous l'acheterons à bas prix, ou nous le prendrons pour rien.

Ainsi attaqué par les deux extrémités sociales, par la tête et par la queue de l'État, que dois-je faire?

Faut-il donc garder mon blé dans mes greniers, pour nourrir les rats et multiplier l'espèce? Soit; ils n'en auront pas moins de reconnaissance que les gens habitués à être nourris par moi.

Doit-on, par privilège, nous envier, à nous autres fermiers, les profits d'un hon-

nête travail? Et pourquoi? Un des derniers des écrivassiers qui ont noirci contre nous leur plume, donne une liste du menu de la noce de ma fille, et proclame, à la face du monde, que nous avons eu l'insolence de manger du bœuf et du pudding! —Il n'a pas lu le précepte des livres saints: Tu ne museleras pas la bouche du bœuf qui cultive ton blé. Ou bien pense-t-il que nous méritons moins que nos bœufs de bien vivre?

— Oh! mais les manufacturiers! les manufacturiers! il faut les favoriser, et qu'ils aient du pain à bas prix!

— Entendons-nous, M. Lourdaut. Les fermiers vivent splendidement, dites-vous? Mais, de grâce, aimeriez-vous mieux qu'ils accumulassent l'argent qu'ils gagnent? Leurs beaux habits, leurs beaux meubles, les font-ils eux-mêmes pour leur usage ou pour celui des fermiers leurs confrères, et, de cette manière, gardent-ils entre eux

leur argent? ou bien emploient-ils au contraire les manufacturiers, vos favoris, et, par-là, versent-ils de nouveau leur argent dans toute la population?

La laine me produirait un meilleur prix si on la laissait exporter sur les marchés étrangers; mais, messieurs du public, c'est ce que vos lois ne permettront pas. Il vaut mieux la garder toute à l'intérieur, afin que vos *chers* manufacturiers puissent se la procurer à plus bas prix. Et alors, ayant vous-mêmes ainsi diminué les encouragemens que nous trouvions pour élever des moutons, vous nous maudissez parce que le mouton est rare!

J'ai entendu mon grand-père dire que, lorsque les fermiers eurent à supporter la mesure de prohibition d'exportation de la laine, ils se persuadèrent que le manufacturier, achetant sa laine à plus bas prix, vendrait son drap meilleur marché; mais que le diable les mit dedans. Le drap de-

vint plus cher de jour en jour. — Comment cela? — C'est que, vraiment, le drap s'exportait et conservait son prix.

Maintenant, si le principe en vertu duquel on prohibe l'exportation d'une denrée, pour en faire jouir la nation à meilleur marché à l'intérieur, est raisonnable, tenez-vous à ce principe, et entrez hardiment jusque dans ses dernières conséquences. Prohibez l'exportation de vos draps, de vos cuirs, de vos chaussures, de vos fers, de vos fabrications de toute espèce, pour qu'à l'intérieur on se procure à meilleur marché tous ces produits. Ils seront assez bon marché, je vous en réponds, jusqu'à ce qu'enfin on renonce tout-à-fait à les fabriquer.

Certaines gens semblent croire qu'ils n'auront d'aisance que lorsque l'Angleterre sera devenue un autre pays de Cocagne, où les rues seront pavées de petits pains, les maisons bâties d'omelettes, et où des pou-

lets, tout rôtis, crieront : venez me manger !

Je dis que lorsqu'on est sûr d'être en possession d'un bon principe, il faut s'y tenir et en suivre les conséquences. J'ai entendu ce double propos : que quoiqu'il fût *nécessaire et juste*, de la part du ministère, de frapper de prohibition l'exportation du blé, cette mesure cependant était *contraire à la loi*; et, aussi, que quoiqu'il fût *contraire à la loi*, de la part de la populace, d'arrêter les convois, cet acte cependant était *nécessaire et juste*. Tout cela est précisément la même chose. Maintenant on me dit qu'un bill d'indemnité doit être passé en faveur du ministère, pour le garantir contre les conséquences d'un acte illégal : s'il en est ainsi, il faudra un autre bill en faveur de la populace. D'autres disent que quelques individus de la populace doivent être pendus pour l'exemple : s'il en est ainsi, je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit :

Lorsqu'on est sûr que le principe est bon, il faut en suivre les conséquences.

— Vous dites que les pauvres ouvriers n'auront pas le moyen d'acheter le pain à un prix élevé, à moins qu'on n'élève leur salaire. — Cela est possible. Mais comment nous, fermiers, aurons-nous le moyen d'élever les gages de nos ouvriers, si vous ne nous permettez pas de gagner, lorsque nous le pouvons, un plus haut prix de notre blé ?

D'après tout ce que je puis savoir, nous aurions eu un excédent d'au moins une guinée par *quarter*, si l'exportation eût été permise. Et cet argent, l'Angleterre l'aurait gagné sur les étrangers.

Mais il semble que ce soit en diminuant d'autant la part du fermier, qu'il faille arriver au bon marché que l'on veut obtenir pour le pauvre.

Un pareil système équivaut à une taxe pour le maintien des pauvres. — Excel-

lente chose, direz-vous. — Mais je réponds : Pourquoi une taxe partiale? pourquoi l'imposer seulement sur nous autres fermiers? Si c'est une bonne chose, de grâce, messieurs du public, prenez-en votre part, en nous indemnisant un peu sur votre trésor public. En faisant une bonne chose, il y a en même temps honneur et plaisir; vous êtes les bienvenus à prendre votre part de l'un et de l'autre.

Pour mon compte, je ne suis pas très satisfait de la bonté de la chose. Je suis d'avis de faire du bien aux pauvres, mais je diffère sur les moyens. Je pense que la meilleure manière de faire du bien aux pauvres n'est pas de les mettre à l'aise *dans* la pauvreté, mais de les conduire, de les tirer hors de cet état. Dans ma jeunesse, j'ai beaucoup voyagé, et j'ai observé dans différens pays que plus il y a de secours publics disposés en faveur des pauvres, moins ils songent à se secourir eux-

mêmes, et plus ils tombent de mal en pis. Et au contraire, moins on fait pour eux, plus ils font pour eux-mêmes et deviennent riches. Il n'existe aucun pays dans le monde où il y ait autant de secours établis pour eux, autant d'hôpitaux fondés et entretenus par les dons volontaires de la charité pour les recevoir lorsqu'ils sont malades ou estropiés; autant de maisons de refuge pour les vieillards des deux sexes; où, par une loi solennelle, faite par les riches, les fortunes soient soumises à une taxe pesante affectée au soutien des pauvres. Avec toutes ces obligations, nos pauvres sont-ils humbles, modestes, reconnaissans? Emploient-ils tous leurs efforts à s'entretenir eux-mêmes, et à alléger ce fardeau qui charge nos épaules? Au contraire, j'affirme qu'il n'existe point de pays dans le monde où les pauvres aient plus de nonchalance, de libertinage, d'ivrognerie, d'insolence. Le jour où vous avez passé cet acte, vous avez

fait disparaître de devant leurs yeux le plus puissant de tous les encouragemens au travail, à l'économie, à la sobriété, en leur donnant confiance sur quelque autre chose que sur l'habitude soigneuse d'amasser pendant le temps de la jeunesse et de la santé, pour la vieillesse et la maladie. En un mot, vous avez offert une récompense pour l'encouragement de la paresse, et vous ne devez pas vous étonner maintenant qu'elle ait porté ses fruits par l'accroissement de la pauvreté. Rapportez cette loi, et vous apercevrez bientôt un changement dans leur vie. *Saint-Lundi* et *Saint-Mardi* cesseront d'être fêtés. L'ancien commandement : *Vous travaillerez durant six jours*, tombé depuis long-temps en désuétude, comme trop pieux, sera regardé de nouveau comme un précepte respectable. Le travail augmentera, et avec lui l'abondance chez le plus bas peuple; leurs habitudes se corrigeront; et on aura

plus fait pour leur bonheur, en les accoutumant à se suffire à eux-mêmes, qu'on ne pourrait faire en leur distribuant la totalité de vos fortunes.

Excusez-moi, messieurs du public, si, sur ce sujet intéressant, je vous cause l'embarras de lire un peu de *mes* sottises; je suis sûr d'avoir lu dernièrement un grand nombre des *vôtres;* en conséquence, j'attends de vous, ou du moins de ceux d'entre vous qui sont auteurs, un peu d'indulgence. Votre, etc.

ARATOR.



NOTE SUR LE COMMERCE ET LES MANUFACTURES. *

Supposez un pays X, avec trois manufactures, par exemple : de *drap*, de *soie*, de *fer*, ayant l'approvisionnement de trois autres pays A, B, C, mais, desirant augmenter la vente, et élever le prix du *drap*, en faveur des seuls fabricans de drap.

En conséquence, on prohibe les draps venant de A.

A, par représailles, prohibe les soieries de X.

Il suit de là que les fabricans de soieries se plaignent de la diminution du commerce.

Cependant, X, pour les satisfaire, prohibe les soieries de B.

* Londres, 7 juillet 1767.

B, par représailles, prohibe les fers forgés de X.

Il suit de là que les maîtres de forges se plaignent de la diminution du commerce.

Alors, X prohibe les fers provenant de C.

C, par représailles, prohibe les draps de X.

Qu'est-il résulté de toutes ces prohibitions ?

Réponse. — Chacun des quatre pays a éprouvé une diminution dans la masse commune des jouissances et des commodités de la vie.



CONTRE LA PRESSE DES MATELOTS.

Remarques écrites au crayon en marge d'un exemplaire de l'opinion donnée en faveur de la presse des matelots, par le juge Forster, et imprimée en 1762.

« P. 157. La seule question maintenant est de « savoir si les matelots, qui ont librement choisi « la vie de la mer, dont l'éducation et l'exis- « tence ont été accommodées à ce service, et s'y « sont endurcies, ne peuvent pas être légalement « *pressés* pour le service de la Couronne, lorsque « le salut public le requiert : *ne quid detrimenti* « *respublica capiat.*

« Pour ma part, je suis d'avis de l'affirmative. « Je pense que la Couronne a un droit pour « commander le service de ces individus, lors- « que le salut public le demande. C'est le même « droit que celui qu'elle a de requérir le service

« personnel de tout homme (1) capable de por-
« ter les armes en cas d'une invasion soudaine
« ou d'une insurrection formidable.

« ..... Le seul moyen pour la Couronne, est
« *d'employer* (2) dans les occasions extraordi-

---

(1) Cette conclusion du *tout* à une *partie*, ne semble pas d'une bonne logique. Lorsque le service personnel de *tout homme* est mis en réquisition, alors il y a égalité de charge ; il n'en est plus de même lorsqu'il n'y a réquisition que d'une partie des citoyens, et dispense pour les autres. Si l'alphabet disait : que toutes nos lettres s'arment pour la défense générale ; il y aurait égalité, et, par conséquent, justice. Mais s'il dit : que A, B, C et D se lèvent et s'arment pour nous, tandis que nous resterons au logis et que nous dormirons à notre aise, il n'y aurait plus d'égalité, ni par conséquent plus de justice.

(2) *Employer*. — S'il vous plaît. Le mot

« naires, les matelots élevés dans la marine « marchande.

« Quant au matelot, lorsqu'il est pris pour le « service de la Couronne, il ne fait que changer « de maîtres pour un temps : *son service et son « occupation* (3) continuent à être les mêmes, « avec cet avantage que les dangers de la mer et « des ennemis sont moindres au service de la « Couronne qu'à celui du commerce.

---

signifie engager un homme à travailler pour moi, en lui offrant des gages suffisans pour le porter à préférer mon service. Ceci est fort différent de le *contraindre* à travailler pour moi *aux conditions qui me conviennent.*

(3) Cela est faux. *Son service et son occupation* ne sont pas les mêmes. Naviguant pour le commerce, il monte un vaisseau désarmé, qui n'est point obligé à combattre, mais seulement à transporter des marchandises. Au service du roi, il est forcé de se battre, et de s'exposer à tous les

« Je sens très bien (4) la fatigue que la
« presse cause au matelot dans certains cas par-
« ticuliers, et notamment s'il est pressé en ren-
« trant au port, après un long voyage. Mais les
« négocians qui m'entendent savent que la presse,
« à bord des vaisseaux prêts à faire voile, cau-
« serait un bien plus grand embarras au com-
« merce du royaume : et encore même est-elle
« quelquefois nécessaire. Mais entre deux maux

---

dangers de la guerre. Les maladies, à bord des vaisseaux du roi, sont aussi plus communes et plus pernicieuses. On peut abandonner le service du commerce à la fin d'un voyage, mais non celui du roi. En outre, dans la marine marchande, les gages sont beaucoup plus hauts.

(4) On compare ici deux choses qui ne sont pas comparables, l'injustice commise envers les matelots, et l'embarras qu'éprouve le commerce. L'embarras du commerce de toute une nation n'autorise pas

« une administration sage, doit, s'il faut opter, « choisir *le moindre*. (5)

« P. 159. La guerre elle-même est un grand « mal; mais on la choisit, pour en écarter un « plus grand. L'usage de presser est un des in- « convéniens que la guerre amène avec elle. « Mais *c'est un axiôme de droit, et de bonne « police, que des maux particuliers doivent être « supportés avec patience pour prévenir une ca-*

---

une injustice envers un seul matelot. Si le commerce est exposé à souffrir par l'absence de son service, il peut, et il doit lui offrir des gages suffisans pour décider ce matelot à un service volontaire.

(5) Le moindre mal, si l'on manque de matelots, est de leur donner un salaire suffisant pour les décider à s'enrôler volontairement. Que ce mal soit réparti sur la nation tout entière, au moyen d'un impôt levé avec égalité, et destiné au paiement des salaires.

« *lamité nationale* (6) ; et si d'un côté, il ne pourrait nous advenir aucune plus grande calamité « que de rester faibles et sans défense sur mer, « en temps de guerre ; d'un autre côté, je ne vois « pas que la sagesse de la nation ait découvert « jusqu'ici aucun mode de recrutement pour notre « flotte qui offre moins d'inconvéniens (7) que la « presse, et, en même temps qui soit aussi sûr, « aussi efficace.

---

(6) Où trouver, dans le droit, et dans une bonne police, un pareil axiôme? Et comment donner pour un axiôme, ce qui n'est pas conforme au sens commun? Si l'on a érigé en axiôme que les maux particuliers, lorsqu'ils préviennent une calamité nationale, doivent être généreusement réparés par la nation, on peut le comprendre. Mais que ces maux particuliers doivent être, sans plus, supportés avec patience, cela est absurde.

(7) *Moins d'inconvéniens*, pour qui? pour

« J'ai vu plusieurs plans.... qui, selon moi, « sont totalement impraticables. (8)

« Le droit de la Couronne, pour presser les ma- « telots, est fondé sur la loi commune. (9)

« Il est le résultat d'une évidente nécessité. (10)

« P. 160. Les maîtres et les matelots reçoi- « vent de bons gages. (11)

---

le riche qui devrait payer? Oui sans doute. Mais, pour le pauvre matelot, il est impossible d'imaginer plus d'inconvéniens aussi désastreux.

(8) L'inutilité ou les inconvéniens de vingt plans ne sauraient, en rien, justifier un plan qui est injuste.

(9) Si la presse des gens de mer est conforme à la loi commune d'Angleterre, l'esclavage y est donc autorisé par la loi commune, car il n'y a pas d'esclavage pire que celui qui pèse sur les marins.

(10) Non, si l'on peut obtenir ce résultat par l'élévation des salaires.

(11) Probablement ceux qu'ils recevaient

« P. 173. De toutes ces explications, com- « ment ne pas conclure que la presse est utile, « est nécessaire, est légale? Si ces motifs ne suf- « fisaient pas, il en est un qui, à lui seul, diri- « gerait en ce sens l'opinion de nos législateurs, « mais que les convenances me défendent d'arti- « culer ici. (12)

« P. 174. Je conviens que la presse gêne « l'exercice de la liberté naturelle..... Si « une contrainte à la liberté naturelle, à quel- « que degré qu'elle soit portée, paraît néces- « saire au bien et à la prospérité de la nation

---

dans la marine marchande. De bons gages pour un matelot, en temps de guerre, sont ceux qu'il obtient, en temps de guerre, dans la marine marchande. Mais on n'en donne pas moitié sur les vaisseaux du roi aux matelots qui ont été pressés.

(12) Je courrai le risque de cette inconvenance, et j'articulerai ce motif. C'est que les législateurs ne sont point d'honnêtes gens c'est qu'ils en agissent injustement

« entière, garantie par la loi positive, et par un « usage immémorial, on ne peut s'en plaindre « que comme d'un mal particulier, qu'il faut (13)

---

avec les gens de mer qui n'ont pas de vote dans les élections, ou qui, s'ils en ont, ne peuvent en user lorsque des voyages les retiennent au loin; c'est que les législateurs veulent épargner leurs propres bourses et celles de leurs commettans. Les derniers parlemens en ont usé avec la même injustice à l'égard de la classe des travailleurs qui ne jouissent pas d'un revenu foncier de quarante shellings. Après les avoir méchamment privés de leur droit de voter dans les élections, ils ont limité leurs salaires et les ont contraints à travailler à ces prix réduits, sous peine d'être envoyés dans des maisons de correction.

(13) Je ne puis apercevoir la justesse de ce *il faut*. Le mal particulier est la perte de la liberté et le risque de la vie, avec

« comme je l'ai dit en commençant, suppor-
« ter sous quelque gouvernement que ce soit

---

un demi-salaire, pour un grand nombre d'hommes honnêtes. L'incommodité publique se borne à payer pour les salaires un prix plus haut. Celui qui pense qu'*il faut* se résigner à une telle injustice privée pour écarter une incommodité publique peut comprendre *la loi*, mais semble peu avancé dans la connaissance de *l'équité*. Appliquons la doctrine de l'auteur à sa propre position. C'est pour le service public que des Cours de justice sont instituées, et que des juges reçoivent des salaires pour interpréter les lois. Les juges sont formés dans la connaissance de la loi, ils y sont instruits; mais l'élévation de leurs salaires est une *incommodité publique*. Afin de détruire cette incommodité, qu'on lance des prises de corps pour presser et appréhender les meilleurs gens de loi, et qu'on les

« pour écarter une incommodité publique. (14)

---

contraigne à servir comme juges à moitié prix de ce qu'ils auraient pu gagner au barreau. Alors dites-leur que, quoique cette mesure soit pour eux un mal particulier, *il faut* s'y soumettre pour écarter une *incommodité publique.* Notre savant juge approuverait-il cette application de sa doctrine ?

(14) Lorsque l'auteur parle de la presse, il diminue, autant qu'il le peut, l'horreur de cette coutume, en représentant un matelot comme exposé à endurer une *fatigue*, comme il l'appelle tendrement, (voyez ci-dessus p. 142) dans quelques *cas particuliers* seulement ; et il oppose à ce mal particulier l'embarras du commerce du royaume. Mais s'il arrive, et je crois le cas très fréquent, que le matelot, pressé, soit obligé de servir pour la défense du commerce au prix 25 shellings, par mois, tandis qu'il aurait trois livres et 15 shel-

lings dans la marine marchande, c'est 50 shellings que vous lui prenez par mois; et si vous avez 100,000 de ces matelots à votre service, vous dérobez à cette classe honnête de la société, et à leurs pauvres familles, 250,000 livres sterling par mois, ou trois millions sterling par an; et, en même temps, vous les forcez à hasarder leur vie en combattant pour la défense de votre commerce, à la défense duquel tous les citoyens devaient contribuer, et les matelots comme les autres, dans la proportion du profit que chacun en retire. Mais ces trois millions excèdent la part qu'ils auraient à fournir, quand bien même ils ne paieraient pas de leur personne; et lorsque vous les forcez à payer de leur personne, il me semble que vous devriez les dispenser de l'autre sacrifice.

Mais, dira-t-on, pour allouer aux matelots du roi les salaires de ceux du commerce, il en coûterait trop à la nation, et

il faudrait augmenter les impôts. La question est donc celle-ci : est-il juste, dans une société, que les riches contraignent les pauvres à combattre pour eux et pour leurs propriétés, moyennant le salaire qu'il plaira aux riches de déterminer, et sous peine de punition pour les pauvres s'ils refusent? Notre auteur nous dit que cela est *légal*. Je ne suis pas assez versé dans la loi pour disputer son autorité; mais je ne puis pas me persuader à moi-même que cette solution soit *équitable*. Je veux bien, toutefois, concéder, pour un instant, que la presse peut être légale, lorsqu'elle est nécessaire; mais alors je soutiens qu'on doit en user de manière à produire le même bon effet, c'est-à-dire *la sécurité publique*, sans commettre une aussi horrible injustice que celle dont on frappe les simples matelots. Pour me faire mieux comprendre, j'établirai, comme prémisses, deux observations. La première est

que l'on pourrait se procurer des matelots de bonne volonté si on les payait suffisamment. La preuve en est que pour servir sur les mêmes vaisseaux, et pour courir les mêmes dangers, vous n'avez besoin de presser ni capitaines, ni lieutenans en premier, ni lieutenans en second, ni enseignes, ni quartiers-maîtres, ni autres officiers. Pourquoi? parce que les profits de leurs fonctions, ou les émolumens qu'ils en attendent, sont des appâts assez puissans. Le probléme donc est de se procurer, par la presse, une somme suffisante pour n'avoir que des matelots volontaires, de même qu'on a des volontaires pour leurs officiers; et cela sans nouvelle charge pour le commerce. La seconde de mes prémisses est que 25 shellings par mois, avec une ration de bœuf salé, de porc et de biscuit, étant jugés suffisans pour la subsistance d'un matelot employé à des travaux pénibles, seront certaine-

ment suffisans aussi à un homme de cabinet, et à un gentilhomme. Ma proposition est donc de créer une caisse destinée à subvenir aux paiemens à faire pour engager des marins. Afin de remplir cette caisse, je presserais un certain nombre d'officiers civils qui ont à présent de gros salaires, et je les obligerais à servir dans leurs offices respectifs moyennant 25 shellings par mois, avec des rations semblables à celles des gens de mer, puis je verserais le montant de la retenue faite sur leurs salaires, dans la caisse des matelots. Si l'on me donnait à exécuter un pareil ordre, la première personne que je presserais serait un assesseur de Bristol ou un M. Foster, juge; parce que j'aurais besoin de cet édifiant exemple pour montrer comment cette mesure de presse devrait être endurée; car il trouverait indubitablement que, quoique être réduit à 25 shellings par par mois soit *un mal particulier*, ce mal,

conformément son propre *axiôme* de *droit* et de *bonne police, doit être supporté avec patience* pour prévenir une calamité nationale. Ensuite je presserais le reste des juges; et, ouvrant le livre rouge, je presserais tous les officiers civils du gouvernement, depuis ceux qui touchent 50 livres sterling par an, jusqu'à ceux qui en ont 50,000; ce qui me procurerait une somme immense pour notre caisse. Et ces messieurs n'auraient pas à se plaindre, puisqu'ils recevraient leurs 25 shellings par mois et leurs rations, sans être obligés, en outre, de combattre. Enfin je crois que je presserais S. M. Britannique, et que je confisquerais son salaire; mais, à cause d'un ancien préjugé qui me prévient en faveur de son titre, je lui allouerais la paie d'un propriétaire de vaisseau marchand. Je ne pourrais pas aller plus loin en sa faveur; car, à dire le vrai, je ne suis pas pleinement convaincu de l'utilité

P. « 177. Pour moi, je déclare franchement « que ces *anciens précèdens*, à moins d'être cor-« roborés par un *usage moderne*, me toucheraient « fort peu dans des questions de cette nature. (15)

« P. 179. Je ne m'excuse pas de la lon-« gueur de mon opinion, parce que j'espère « que l'importance de la question me justifiera « suffisamment à cet égard (16).

---

de cet office pour la Grande-Bretagne, lorsque je vois dans le monde beaucoup d'états florissans, bien et heureusement gouvernés sans cela.

(15) *L'usage moderne*, corroboré par *d'anciens précédens*, me touche tout aussi peu. Tout cela démontre seulement que la constitution est imparfaite, puisque, dans un cas aussi général, elle ne garantit pas la liberté, mais la détruit; et que les parlemens sont injustes, lorsqu'ils consentent à l'oppression du pauvre, pour enrichir ou ménager le riche.

(16) L'auteur ne pouvait pas être plus

court. Il fallait un long discours pour jeter de la poudre aux yeux du sens commun, confondre toutes nos idées du juste et de l'injuste, rendre noir ce qui paraît blanc, et faire prendre la bonne opinion pour la mauvaise.



RÉFLEXIONS SUR LES LOIS CRIMINELLES ET CONTRE LA PIRATERIE. *

Parmi les pamphlets que vous m'avez dernièrement envoyés, il y en avait un ayant pour titre : *Pensées sur la justice criminelle.* Je vous envoie, en retour, une brochure française sur le même sujet : *Observations concernant l'exécution de l'article 2 de la déclaration sur le vol.* Ces ouvrages sont tous les deux adressés aux magistrats, mais écrits, comme vous le verrez, dans un esprit bien différent. L'auteur anglais veut que *tous* les voleurs soient pendus ; le Français demande qu'on proportionne les peines aux délits.

Si nous croyons réellement, comme

* Lettre écrite à B. Vaughan, le 14 mars 1785.

nous faisons profession de le croire, que la loi de Moïse est la loi de Dieu, dictée par une sagesse divine, infiniment supérieure à la sagesse humaine, sur quels principes infligeons-nous la peine de mort pour un délit qui, conformément à cette loi, ne doit être puni que par la restitution du quadruple? Condamner un homme à mort pour une offense qui ne mérite pas la mort, n'est-ce pas un assassinat? Et, comme le dit l'écrivain français : *Doit-on punir un délit contre la société par un crime contre la nature?*

La propriété du superflu est une création de la société. Des lois simples et douces étaient suffisantes pour garantir la propriété du strict nécessaire. Le sauvage, sans loi, et par la seule crainte de la vengeance et des représailles, jouit en paix de son arc, de sa hache, et de son vêtement de peaux. Lorsque, en vertu des premières lois, une partie de la société

accumula des richesses et un grand pouvoir, cette inégalité exigea des lois plus sévères, et la propriété fut protégée aux dépens de l'humanité. Ce fut là un abus de pouvoir, et un commencement de tyrannie. Si l'on eût dit au sauvage, avant qu'il n'entrât dans l'état social : « Votre voisin pourra, par ses richesses, devenir propriétaire d'une centaine de daims, mais, si votre frère, ou votre fils, ou vous-même, n'ayant pas de daim en propriété, et vous trouvant pressés par la faim, vous avisez d'en tuer un seul, une mort infâme sera la suite de cet acte » ; il est probable que le sauvage aurait préféré sa liberté naturelle, et le droit commun de tuer des daims, à tous les avantages de la société que l'on pouvait lui offrir.

La maxime qu'il vaut mieux laisser échapper cent coupables que de frapper un innocent, a été long-temps et généralement approuvée, et jamais, que je sa-

che, mise en doute. Même le sanguinaire auteur des *Pensées* l'admet, en ajoutant fort bien : que la pensée de l'innocence, objet d'une *injustice*, et, ce qui est plus grave encore encore, objet d'une *peine*, doit éveiller en nous tout ce que la sensibilité et la pitié ont d'émotions les plus vives, et, en même temps, exciter notre indignation la plus profonde contre les instrumens d'un tel mal. Mais il ajoute que l'on ne court aucun de ces dangers en s'attachant strictement à l'exécution des lois. — Eh quoi! Est-il donc impossible qu'il existe une loi injuste? Et, si la loi elle-même est injuste, n'est-elle pas cet instrument qui devra exciter la plus profonde indignation de l'auteur et de tout le monde? Je lis, dans les derniers journaux de Londres, qu'une femme est condamnée à mort à *Old-Bailey*, parce qu'elle a volé de la gaze dans une boutique, pour quatorze shellings et trois sols : or, y a-t-il quelque

proportion entre le tort fait par un vol de quatorze shellings, et le supplice d'une créature humaine, qui meurt sur un gibet? Ne pouvait-elle pas, cette femme, en amassant par son travail de quoi payer le quadruple, satisfaire à l'expiation ordonnée par la loi de Dieu? Toute punition, infligée au-delà de ce que mérite le délit, n'est-elle pas, quant à ce qui excède la juste peine, une punition infligée à l'innocence? Sous ce point de vue, combien et dans quelle immense proportion l'innocence ne subit-elle, pas, chaque année, non-seulement d'*injustices*, mais même de *peines*, dans presque tous les états civilisés de l'Europe?

Mais il semble que l'on a pensé que cette espèce d'innocence doit être punie, afin, par là, de *prévenir* les crimes. J'ai lu, en effet, qu'un cruel Barbaresque était dans l'usage, toutes les fois qu'il achetait un nouvel esclave chrétien, de lui faire

appliquer immédiatement cent coups de bâton sur la plante des pieds, afin que le dur souvenir de ce traitement, et la crainte de l'encourir par la suite, prévinssent les fautes par lesquelles il aurait pu le mériter. Notre auteur lui même aurait peine à approuver entièrement la conduite de ce Turc pour gouverner des esclaves; et cependant il semble recommander un pareil régime pour gouverner les sujets anglais, lorsqu'il applaudit à la réponse du juge Burnet. Ce juge, demandant à un individu, convaincu du vol d'un cheval, ce qu'il avait à dire pour éviter sa condamnation à mort, l'accusé répondit qu'il étair dur de pendre un homme, *seulement* pour le vol d'un cheval. Ce n'est pas *seulement* pour le vol d'un cheval que tu seras pendu, reprit le juge, c'est pour que les chevaux ne soient pas volés ». La réponse de l'accusé, si on l'examine de bonne foi, paraîtra, je pense, raisonnable et fondée sur

cet éternel principe de justice et d'équité : que les peines doivent être proportionnées aux délits; la réponse du juge, au contraire, semble brutale et déraisonnable, quoique l'écrivain souhaite « que tous les juges s'en pénètrent lorsqu'ils iront faire leur tournée des assises, et la gravent dans leur esprit comme contenant un sage axiôme applicable à toutes les lois pénales qu'ils sont chargés de mettre à exécution. Cette réponse, ajoute-t-il, peut servir à expliquer les véritables motifs de toutes les condamnations capitales, quelles qu'elles soient, et, notamment, que la propriété d'un homme doit rester aussi sacrée, aussi inviolable que sa vie ». C'est donc à dire qu'il n'y aurait point de différence entre le prix de la propriété et celui de la vie! Si je pensais qu'on a le droit de punir de mort l'homicide, non-seulement pour égaler la peine au crime, mais encore pour prévenir d'autres homicides, s'ensuivrait-il que

j'approuverais l'application du même châtiment à un faible envahissement de ma propriété par le vol? Si je ne suis pas, moi-même, assez barbare, assez avide de sang et de vengeance, pour tuer une créature semblable à moi parce qu'elle m'aura dérobé quatorze shellings et trois sols, comment pourrai-je approuver que la loi le fasse? Montesquieu, qui fut lui-même magistrat, tâche de répandre d'autres maximes.

Il devait avoir connu ce que des juges humains éprouvent dans de pareilles occasions, et quels sont les effets de ces émotions; et loin de penser que des punitions sévères et excessives servissent à prévenir les crimes, il affirmait, au contraire, les propositions suivantes, citées par l'auteur de la brochure française :

*L'atrocité des lois en empêche l'exécution.**

* Esprit des lois. L. 6, ch. 13.

*Lorsque la peine est sans mesure, on est souvent obligé de lui préférer l'impunité.**

*La cause de tous les relâchemens vient de l'impunité des crimes, et non pas de la modération des peines.***

Les personnes qui connaissent l'Europe, en général, prétendent qu'il y a plus de vols commis et punis annuellement en Angleterre, que dans toutes les autres nations européennes prises collectivement. Si cela est vrai, il doit y avoir une ou plusieurs causes de cette dépravatian dans la masse du peuple anglais. Ne serait-ce pas ce défaut de justice et de moralité dans son gouvernement national, manifesté par une conduite oppressive envers ses sujets, et par des guerres injustes contre ses voisins? Voyez sa persistance à faire peser sur l'Irlande d'injustes monopoles qu'il a

* Esprit des lois. L. 6, ch. 13.

** *Ibid.* Ch. 12.

fallu enfin avouer! Voyez le gouvernement oppressif exercé par ses marchands dans les Indes; la guerre spoliatrice soutenue contre les colonies américaines; et, pour ne rien dire de celles qu'elle a suscitées à la France et à l'Espagne, voyez sa dernière guerre avec la Hollande, regardée par toute l'Europe impartiale comme une guerre de rapine et de pillage, et qui n'avait de motif et d'encouragement, soit apparent et probable, soit réel et véritable, que l'espoir d'un immense et facile butin. On se doit justice entre nations voisines, non moins strictement qu'entre citoyens voisins. Un voleur de grand chemin qui vole avec une bande, n'est pas moins voleur que s'il vole seul; et une nation qui fait une guerre injuste n'est qu'une *grande bande*. Après que vous aurez employé votre peuple à piller les Hollandais, est-il étrange, lorsque la paix mettra fin à cet emploi, qu'ils continuent

leur métier de pillards, en se pillant les uns les autres? La *piraterie*, comme l'appellent les Français, ou, si l'on veut, les armemens en course, voilà l'inclination universelle des Anglais, soit chez eux, soit au loin, partout où ils s'établissent. On prétend qu'il n'y eut pas moins de sept cents lettres de marque délivrées dans la dernière guerre! Les armemens furent faits par des négocians anglais pour piller d'autres négocians qui ne leur avaient jamais fait aucun tort. Est-il probable qu'un seul de ces négocians armateurs de Londres, si prompts à dépouiller les négocians d'Amsterdam, s'abstiendrait d'en faire autant contre un autre négociant de Londres, de la rue voisine, s'il comptait le faire avec la même impunité? C'est la même avidité; c'est toujours l'*alieni appetens*; il n'y a que la crainte du gibet qui fasse la différence. Comment donc une nation qui, parmi ses citoyens les plus honnêtes, compte tant de

voleurs d'inclination, et dont le gouvernement encourage et commissionne jusqu'à sept cents bandes de voleurs, comment une telle nation a-t-elle le front de condamner ce crime dans les individus, et d'en pendre une vingtaine dans une matinée? Ceci rappelle naturellement une anecdote de Newgate. Un des prisonniers se plaignait de ce que, pendant la nuit, quelqu'un s'était emparé des boucles de ses souliers. — Que diable! dit un autre, avons-nous *donc* des voleurs parmi nous? Il ne faut pas le souffrir; mettons-nous en quête du fripon, et assommons-le.

Cependant on a vu dernièrement en Angleterre l'exemple d'un négociant qui n'a pas voulu profiter de ces biens mal acquis. Il était intéressé dans un bâtiment que les autres propriétaires crurent propre à armer en corsaire, et qui fit nombre de prises sur les Français. Quand on eut partagé le butin, le négociant dont je parle

fit mettre dans la gazette un avis à tous ceux qui avaient essuyé la perte, afin de pouvoir leur restituer la part qui lui revenait. Cet homme consciencieux est un quaker. Les presbytériens écossais ont eu autrefois la même délicatesse; car il existe encore une ordonnance du conseil de la ville d'Édimbourg, faite peu de temps après la réforme, qui « défend d'acheter des marchandises de prises, à peine d'être déchu pour toujours du droit de bourgeoisie, et sous telle autre peine qu'il plairait au magistrat d'ordonner; l'usage de faire des prises étant contraire aux lois de la conscience, et à la règle qui nous enjoint de traiter nos frères chrétiens comme nous voudrions être traités nous-mêmes : ainsi, ces sortes de marchandises *ne peuvent être vendues dans cette ville par aucun homme craignant Dieu* ». La race de ces hommes craignant Dieu est probablement éteinte en Écosse, ou bien leurs principes ont, de-

puis, été abandonnés, car on présume que l'espoir des prises et des confiscations est entré pour beaucoup dans la part que cette nation a prise dans la guerre contre les colonies.

On a généralement cru, pendant quelque temps, qu'un militaire n'a pas à s'enquérir si une guerre est juste ou injuste, et que son devoir ne se borne qu'à exécuter les ordres qu'il reçoit. Tous les princes qui ont quelque disposition à la tyrannie doivent, sans doute, approuver cette opinion, et s'efforcer de l'établir; mais n'est-elle pas fort dangereuse, puisque, d'après ce principe, si le tyran commande à son armée d'attaquer et de détruire, je ne dis pas seulement une nation voisine qui ne lui aurait fait aucun mal, mais même ses propres sujets, il faut que l'armée obéisse? Un esclave nègre, dans nos colonies, à qui son maître commande de tuer ou de voler son voisin, ou quelque

autre méchante action, peut refuser d'obéir, et le magistrat protège son refus. L'esclavage du soldat est donc pire que celui du nègre ! Un officier consciencieux, s'il n'est pas retenu par la crainte de voir imputer sa conduite à quelque autre cause, peut, il est vrai, donner sa démission plutôt que de servir dans une guerre injuste ; mais les simples soldats sont esclaves pour la vie ; et peut-être sont-ils incapables de porter un jugement par eux-mêmes. Nous ne pouvons que déplorer leur sort, et encore plus celui du matelot, qui souvent est arraché par force à d'honnêtes occupations, et contraint de tremper ses mains dans un sang peut-être innocent. Mais il me semble que des négocians plus éclairés par leur éducation, et parfaitement libres de toute violence semblable, de toute obligation, devraient bien prendre en considération si une guerre est juste, avant de recruter volon-

tairement une troupe de bandits, pour les envoyer attaquer leurs confrères les négocians d'une nation voisine, piller leur propriété, et peut-être, s'ils l'abandonnent, les ruiner eux et leurs famille, ou, s'ils cherchent à la défendre, les blesser, les estropier, les tuer. Tout cela cependant se fait par des négocians chrétiens, qu'une guerre soit juste ou injuste; et il est difficile qu'elle soit juste des deux côtés. Cela se fait par des négocians anglais et américains, qui néanmoins se plaignent d'un vol particulier, et qui pendent par douzaines les voleurs qui n'ont fait que suivre leur exemple.

Il est bien temps que, par égard pour l'humanité, on mette un terme à cette infamie. Les États-Unis d'Amérique, quoique mieux situés qu'aucune nation européenne pour tirer parti de la piraterie, puisque la plus grande partie des vaisseaux marchands destinés pour les Indes orien-

tales, passent à leurs portes, s'efforcent cependant, autant qu'il est en eux, d'abolir cette coutume, en offrant, dans tous leurs traités avec les autres puissances, d'insérer un article* contenant l'engagement solennel qu'en cas de guerre, nulle lettre de marque ne sera délivrée à des corsaires par les parties contractantes, et que les vaisseaux marchands non armés, pourront, de chaque côté, continuer leur navigation sans être inquiétés. Ce sera une heureuse amélioration dans le droit des gens. L'humanité et la justice ne peuvent manquer de former le vœu qu'elle s'étende à toutes les nations.

* Voyez le morceau suivant.



NOTE CONTRE LES ARMEMENS EN COURSE.

Il est de l'intérêt général de l'humanité que les occasions et les motifs de guerre soient diminués.

Si la rapine est abolie, un des encouragemens à la guerre disparaîtra, et la paix aura plus de chances pour s'établir d'une manière durable.

La coutume de voler les marchands en pleine mer est un reste de l'ancienne piraterie. Quoiqu'elle puisse, accidentellement, tourner à l'avantage de quelques particuliers, elle est loin d'être profitable à tous ceux qui y sont intéressés, ou à la nation qui l'autorise. Au commencement d'une guerre, quelques riches bâtimens, qui ne sont pas sur leurs gardes, peuvent être

surpris et capturés. C'est, pour les premiers aventuriers, un encouragement à armer plus de vaisseaux, et, pour beaucoup d'autres, un motif de les imiter. Mais en même temps l'ennemi devient plus soigneux, arme mieux ses bâtimens marchands, qui deviennent moins aisés à prendre, et qui se mettent davantage sous la protection des convois; ainsi, tandis que d'un côté le nombre des corsaires augmente pour faire des prises, d'un autre côté, le nombre des bâtimens susceptibles d'être pris, et la facilité des captures, diminuent; en sorte que la plus grande partie des croiseurs se trouve avoir fait des dépenses qui surpassent les bénéfices. Il en arrive comme dans les autres loteries, où, malgré les lots gagnans qui échoient à quelques particuliers, la masse de ceux qui ont fait des mises reste toujours en perte; car le total des frais occasionnés par tous les armemens en course pendant une guerre

excède de beaucoup le produit général des prises. Il faut compter, de plus, pour la nation, la perte du labeur de tant d'hommes pendant le temps qu'ils ont été employés au brigandage, et qui, d'ailleurs, dépensent, dans le désordre, la débauche et l'ivrognerie, ce qu'ils ont gagné; qui perdent l'habitude du travail, sont rarement, après la paix, propres à aucune occupation régulière, et ne servent qu'à augmenter le nombre des brigands et des voleurs. Même les spéculateurs qui ont fait fortune, sont entraînés, par leur opulence soudaine, à de folles dépenses dont ils conservent l'habitude lorsque leurs moyens diminuent, et qui finissent par les ruiner; juste châtiment pour avoir, de gaîté de cœur, et froidement, causé la ruine de tant d'honnêtes négocians, et de leurs familles, dont l'existence était employée à des services d'un intérêt général pour l'humanité.

S'il était convenu et stipulé par la loi des nations que les cultivateurs ne seraient ni tourmentés ni troublés dans leurs utiles et paisibles travaux, on pourrait appliquer le bienfait de ce réglement aux habitans des îles à sucre. Il en résulterait un grand avantage pour les nations auxquelles appartiennent aujourd'hui ces îles. En effet, le prix du sucre ne se compose pas uniquement, pour les consommateurs, du prix qu'ils ont à débourser pour l'achat; il faut y comprendre aussi la charge accumulée de toutes les taxes qu'ils payent pendant la guerre pour équiper des flottes et entretenir des troupes nécessaires à la défense des îles à sucre, ainsi que des bâtimens qui servent au transport de cette denrée. La dépense d'argent n'est même pas la seule. Un écrivain célèbre a dit que, lorsqu'il songeait aux guerres entretenues en Afrique pour faire des prisonniers destinés ensuite à cultiver le sucre en Amé-

rique; au nombre d'individus tués dans ces guerres; à celui des malheureux qui, entassés dans les vaisseaux négriers, périssent dans la traversée; de ceux qui succombent sous les rigueurs de l'esclavage, il pouvait à peine regarder un morceau de sucre, sans se le représenter taché de sang humain. S'il avait aussi pensé au sang des blancs, répandu par les différentes nations qui se disputent la possession de ces îles, il aurait vu le morceau de sucre, non pas taché, mais entièrement imbibé de sang. Je suis, par ces considérations, persuadé qu'à Vienne et à Moscou, le sucre, y compris tous les frais de transport après son arrivée en Europe, revient au sujet de l'empereur d'Allemagne et de l'impératrice de Russie, qui n'ont pas de colonies, à meilleur marché qu'aux habitans de Londres ou de Paris; et je crois sincèrement que si la France et l'Angleterre voulaient mettre à un coup de

dés la possession de leurs îles à sucre, le gain serait pour le perdant. Les frais nécessaires à leur défense seraient épargnés, le sucre serait à plus bas prix dans toute l'Europe, s'il était permis de l'y transporter sans obstacles; et les droits acquittés aux douanes de la nation qui le consommerait produiraient le même revenu, par quelque nation qu'il fût importé. A tout prendre, je crois que ce qu'il y aurait de mieux pour les nations qui possèdent maintenant des colonies à sucre, serait de renoncer à leurs prétentions, de les laisser se gouverner elles-mêmes, de les mettre sous la protection de toutes les puissances de l'Europe comme pays neutres, et de les laisser ouvertes au commerce de tous les peuples; car le bénéfice du monopole actuel n'équivaut, sous aucun rapport, à ce qu'il en coûte pour les conserver.

La première proposition contenue dans cette

note fut présentée par Franklin dans le cours de diverses négociations, et plusieurs fois renouvelée par lui sans succès ; il parvint cependant enfin à la faire prendre en considération dans le traité signé le 9 juin 1785 entre les États-Unis et le roi de Prusse. L'art. 23 de ce traité est ainsi conçu :

« S'il s'élevait une guerre entre les deux parties contractantes, les commerçans de chacun des deux pays, résidant alors dans l'autre, pourront y rester neuf mois pour recevoir ce qui leur sera dû, et mettre ordre à leurs affaires, et pourront ensuite en partir librement, avec tout ce qui leur appartiendra, sans être empêchés ni inquiétés. Les femmes et les enfans, les étudians dans toutes les facultés, les cultivateurs, artisans, manufacturiers, pêcheurs non armés et habitans de villes, villages ou endroits non fortifiés, et en général tous ceux dont les occupations tendent à procurer la subsistance commune, et l'avantage du genre humain, pourront continuer leurs

travaux respectifs et ne seront pas molestés dans leurs personnes. On ne brûlera ni n'endommagera en aucune manière leurs maisons, ni leurs biens; leurs champs ne seront pas ravagés par la force armée de l'ennemi sous le pouvoir duquel ils peuvent tomber par les évènemens de la guerre. S'il est indispensable de leur prendre quelques denrées pour le service de l'armée, elles leur seront payées à un prix raisonnable. Tous les navires marchands, employés à l'échange des productions des différens pays, et qui, par là, procurent au genre humain une jouissance plus facile de tout ce qui lui est nécessaire, utile où agréable, pourront continuer leur commerce librement et sans trouble; et aucune des puissances contractantes n'accordera ni ne délivrera de commission à des vaisseaux armés en course, pour capturer ou détruire lesdits navires, ou pour interrompre leur commerce. »

CONTRE LA GUERRE *

Un jeune ange de distinction ayant été envoyé ici-bas en mission pour la première fois, on lui donna pour guide un vieux génie. Ils arrivèrent, en planant, sur les mers de la Martinique, précisément le jour où se livrait une bataille opiniâtre entre les flottes de Rodney et de Grasse **. Lorsqu'à travers des nuages de fumée, il vit le feu des canons, les ponts couverts de membres mutilés, de corps morts ou mourans, les vaisseaux coulant à fond, s'em-

* Extrait d'une lettre du 7 juin 1782, au docteur Priestley.

** Cette bataille eut lieu le 12 avril 1782; la flotte française commandée par le comte de Grasse fut battue par l'amiral anglais George Rodney.

brasant ou sautant en l'air, et, au milieu de cette scène de misère et de destruction, ce qui restait de l'équipage s'entre-égorgeant avec fureur : Sot étourdit, dit-il à son guide avec colère, vous ne savez pas ce que vous faites. Vous vous chargez de me conduire sur la terre, et vous m'amenez en enfer! — Non, reprit le guide, je ne me suis pas trompé; nous sommes réellement sur la terre, et ce sont des hommes que vous voyez. Les diables ne se traitent jamais les uns les autres d'une manière aussi barbare; ils ont plus de jugement et plus de ce que les hommes appellent orgueilleusement humanité.

---

* Dans mon opinion, *il n'y a jamais eu ni bonne guerre, ni mauvaise paix.* De quelles immenses améliorations, pour les

* Extrait d'une lettre écrite de Passy à sir Joseph Banks, le 27 juillet 1783.

agrémens et les commodités de la vie, se serait enrichie l'espèce humaine, si l'argent dépensé pour la guerre avait été employé à des ouvrages d'utilité publique? Quelle extension l'agriculture n'aurait-elle pas reçue, même jusqu'au sommêt de nos montagnes! Combien de rivières rendues navigables, ou réunies par des canaux! Que de ponts, d'aqueducs, de nouvelles routes; que d'autres ouvrages publics; que d'édifices et d'améliorations qui auraient fait de l'Angleterre un vrai paradis terrestre! Voilà ce que l'on aurait obtenu si l'on avait consacré à faire le bien tant de millions consumés pour faire le mal, pour porter la misère dans plusieurs milliers de familles, et pour ôter la vie à tant de milliers d'êtres laborieux, dont le travail pouvait être utile.

CONTRE LE DUEL. *

Il est étonnant que l'usage meurtrier du duel continue à se soutenir. Lorsqu'autrefois les duels étaient d'usage pour décider les procès, l'opinion, régnante alors, que la Providence devait se déclarer, en toute occasion, en faveur de la vérité et du bon droit, les rendait excusables, mais, à présent, le duel ne décide rien. Un homme dit quelque chose qu'un autre prétend être un mensonge : ils se battent; mais que l'un ou l'autre soit tué, le point de la dispute n'en reste pas moins sans solution. On raconte ici à ce sujet une anecdote assez plaisante. « Un particulier, se trouvant

* Extrait d'une lettre écrite de Passy au docteur Percival, le 17 juillet 1784.

dans un café, pria quelqu'un qui était assis près de lui de s'éloigner. — Eh! pourquoi, monsieur? — Parce que vous sentez mauvais. — Vous m'insultez, et vous m'en rendrez raison. — Je me battrai avec vous, si vous y tenez; mais je ne vois pas que cela change rien à la chose. En effet, si vous me tuez, je sentirai mauvais à mon tour; et, si je vous tue, vous sentirez, s'il est possible, encore plus mauvais que vous ne le faites maintenant ». Comment d'aussi misérables créatures que nous le sommes, peuvent-elles avoir assez d'orgueil pour s'imaginer que toute offense faite à ce que nous appelons notre honneur, mérite *la mort?* Ces personnages, qui se créent une importance si haute, ne manqueraient pas de qualifier de tyran le prince qui ferait mettre l'un d'eux à mort pour quelques discours injurieux adressés à sa personne sacrée, et cependant il n'est pas un d'eux qui ne s'érige en juge

dans sa propre cause, qui ne condamne l'offenseur sans jury, et ne se fasse lui-même l'exécuteur de la sentence.



DISCOURS POUR L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS.

Lorsqu'une assemblée générale de tous les états libres de l'Amérique septentrionale fut convoquée à Philadelphie en 1787, pour donner plus d'énergie au gouvernement de l'Union en revisant les articles de la confédération, et en en corrigeant quelques-uns, le docteur Franklin, alors dans sa quatre-vingt-deuxième année, fut nommé député pour l'état de Pensylvanie, et il signa, en cette qualité, la nouvelle constitution qui fut arrêtée pour les États-Unis. Voici le discours qu'il prononça en cette occasion, et qui est un monument admirable de prudence et de modération politiques. (*Voyez* la Notice t. 1er, p. 56)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'avoue que je ne puis approuver entiè-

rement, quant à présent, la constitution qui nous est présentée; mais je ne prétends pas assurer que je ne l'approuverai jamais. Ayant vécu long-temps, je me suis trouvé plus d'une fois obligé par de meilleurs renseignemens, ou par de plus mûres réflexions, à changer d'opinion, même sur des sujets importans, où ce que j'avais cru juste s'est trouvé ne pas l'être. C'est pour cela que, plus je deviens vieux, plus je suis porté à douter de mon propre jugement, et à payer de plus de respect le jugement d'autrui. Bien des hommes, comme bien des sectes religieuses, se croient en possession de toute la vérité, et pensent que toute opinion contraire à la leur ne peut être qu'une erreur. Steele, protestant, dit au pape, dans une dédicace, que la seule différence qui existe entre nos deux églises, sur l'opinion qu'elles ont de la certitude de leur doctrine, c'est que l'Église romaine est *infail-*

lible, et que l'Église anglicane *ne se trompe jamais.* Quoiqu'il ne manque pas de gens qui aient de leur propre infaillibilité une opinion aussi haute que leur Église de la sienne, il s'en trouve peu qui l'expriment aussi naïvement qu'une dame française, qui, dans une petite querelle avec sa sœur, lui disait : *je ne trouve que moi qui aie toujours raison.* *

C'est d'après ces sentimens, Monsieur, que j'adopte cette constitution, avec tous ses défauts, si elle en a, parce que je crois qu'il nous faut un gouvernement général,

* Mademoiselle Delaunay, depuis madame de Staal, raconte ainsi cette anecdote dans ses Mémoires : « La duchesse de la Ferté me dit un « jour : *Tiens, mon enfant, je ne vois que moi* « *qui aie toujours raison.* Cette parole a servi, « plus qu'aucun précepte à m'apprendre la dé- « fiance de soi-même ; et je me la rappelle « toutes les fois que je suis tentée de croire que « j'ai raison. » Éd. de 1821, t. 1er p. 112.

et qu'il n'existe aucune forme de gouvernement qui ne puisse être un bien, s'il est sagement administré. Je crois, de plus, que celui que nous adoptons est susceptible d'une bonne administration pour bien des années, et qu'il ne dégénèrera pas en despotisme comme tant d'autres avant lui; à moins que le peuple ne devienne assez corrompu pour avoir besoin d'un gouvernement despotique, et ne pouvoir en supporter aucun autre.

Je doute aussi que telle autre assemblée qu'on puisse convoquer, soit capable de faire une meilleure constitution; car, quand on rassemble un certain nombre d'hommes pour profiter de la réunion de leur sagesse, l'on rassemble inévitablement avec ces hommes tous leurs préjugés, leurs passions, leurs erreurs, leurs intérêts de localité, leurs vues personnelles. Peut-on attendre d'un tel assemblage une œuvre *parfaite?* Ce qui me surprend donc, c'est

de trouver le système proposé si voisin de la perfection; et je crois qu'il étonnera nos ennemis, qui s'attendent à apprendre qu'il règne dans nos conseils la confusion qui naquit parmi les constructeurs de Babel, et que nos États sont sur le point de se séparer, pour ne plus se retrouver désormais en présence qu'afin de s'entre-égorger.

Ainsi, je consens, Monsieur, à cette constitution parce que je n'en espère pas une meilleure, et parce que je ne suis pas sûr qu'elle ne soit pas la meilleure possible. Quant à mon opinion particulière sur les défauts que j'ai cru y voir, j'en fais le sacrifice au bien public. Jamais il ne m'en est échappé un seul mot hors de cette assemblée; elle est née dans cette enceinte, et elle y mourra. Si chacun de nous, en retournant vers ses commettans, reproduisait ses objections, et tâchait d'y gagner des partisans, nous empêcherions la constitution d'être généralement reçue, et

nous perdrions par là les effets salutaires, les grands avantages qui doivent naturellement résulter pour nous, chez l'étranger, comme au sein de ce pays, de notre unanimité réelle ou apparente. Une grande partie du pouvoir et de l'efficacité de quelque gouvernement que ce soit, pour procurer et pour assurer le bonheur du peuple, dépend de *l'opinion*, de l'opinion générale que l'on pourra se former de la bonté de ce gouvernement, comme de la sagesse et de l'intégrité des gouvernans. J'espère donc que, par amour de nous-mêmes comme faisant partie du peuple, et par amour de notre postérité, nous nous emploierons cordialement et unanimement pour recommander cette constitution partout où pourra s'étendre notre influence, et que nous dirigerons à l'avenir nos pensées et nos efforts vers les moyens à prendre pour qu'elle soit bien *administrée*.

Enfin, Monsieur, je ne puis m'empêcher d'exprimer le désir que chaque membre de cette assemblée, qui peut trouver des objections contre cette constitution, veuille bien, comme moi, douter un peu de sa propre infaillibilité, et que, pour donner une preuve *manifeste* de notre *unanimité*, nous en signions tous l'acceptation.

Franklin fit alors la motion que l'on ajoutât à la constitution : *Fait et arrêté d'un consentement unanime.* Cette motion fut adoptée. C'est sur le même sujet qu'il publia, peu de temps après, l'écrit suivant.



COMPARAISON

DE LA CONDUITE DES ANCIENS JUIFS, ET DE CELLE DES ANTI-FÉDÉRALISTES DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Un zélé partisan de la constitution fédérative qui nous est proposée, a dit, dans une certaine assemblée publique, qu'une grande partie du genre humain avait une telle répugnance à adopter un bon gouvernement, qu'il croyait que si un ange apportait du ciel une constitution faite tout exprès pour nous, il y trouverait une violente opposition. On traita son opinion d'extravagance, et il ne la justifia pas. Il ne lui était probablement pas venu sur-le-champ à la mémoire que cette expérience a déjà été faite, et que cet évène-

ment était constaté par la plus fidèle de toutes les histoires, par la sainte Bible; autrement, il aurait pu, ce me semble, étayer son opinion par cette autorité inattaquable.

Il avait plu à l'Être suprême de faire d'une seule famille un grand peuple, par des actes continuels de son attentive Providence. Ayant tiré cette nation d'esclavage par des miracles opérés par son serviteur Moïse, il délivra lui-même, à ce serviteur choisi, et en présence de toute la nation, une constitution et un code de lois, qu'il enjoignit d'observer, sous la promesse de grandes récompenses, et la menace de châtimens sévères, suivant que l'on y serait soumis ou désobéissant.

Cette constitution, quoiqu'elle eût pour chef Dieu même (ce qui lui a fait donner par des écrivains politiques le nom de *théocratie*), ne pouvait s'exécuter que par le moyen de son ministre. Aaron et ses fils

furent donc délégués avec Moïse, pour remplir le ministère établi le premier dans le nouveau gouvernement.

On aurait cru que la nomination des hommes qui s'étaient distingués en procurant la liberté à leurs concitoyens, et qui avaient hasardé leur vie en s'opposant ouvertement à la volonté d'un puissant monarque qui avait cherché à retenir cette nation en esclavage, aurait été agréable à un peuple reconnaissant; et qu'une constitution fabriquée pour lui, par Dieu même, n'aurait pas pu manquer, à ce titre, de rencontrer un assentiment universel. Il se trouva, pourtant, dans chacune des treize tribus, des mécontens, des esprits inquiets, qui excitaient le peuple à rejeter la nouvelle forme de gouvernement, et cela d'après différens motifs.

Plusieurs conservaient encore de l'affection pour l'Égypte, leur terre natale, et, quand ils éprouvaient quelque embarras,

quelque privation, effet naturel et inévitable de leur changement de situation, ils s'emportaient contre leurs chefs, les accusaient de leurs maux, et non-seulement ils regrettaient l'Égypte, mais ils voulaient lapider ceux qui les en avaient délivrés (Nomb. c. 14). Ceux qui penchaient pour l'idolâtrie trouvaient mauvais que l'on eût détruit le veau d'or. Plusieurs chefs pensaient que la nouvelle constitution pourrait nuire à leurs intérêts particuliers; que les places lucratives deviendraient *le monopole de la famille et des amis de Moïse et d'Aaron*, à l'exclusion de ceux qui n'y avaient pas moins de droit (Nomb. c. 16). Nous trouvons dans Josèphe et dans le Talmud quelques particularités qui ne sont pas aussi détaillées dans l'Écriture. On y voit: « que Corah, dévoré de l'ambition de devenir grand-prêtre, se trouvait offensé que cette dignité eût été conférée à Aaron, et cela, disait-il, par l'autorité seule de

Moïse, *sans le consentement du peuple;* il accusa Moïse de s'être frauduleusement emparé du gouvernement par divers artifices; d'avoir privé le peuple de ses libertés, d'avoir conspiré avec Aaron pour perpétuer la tyrannie dans leur famille. Ainsi, quoique Corah n'eût d'autre but que de supplanter Aaron, il persuada au peuple qu'il n'avait en vue que le bien général. Ses manœuvres réussirent, et l'on commença à crier : « Soutenons la liberté com« mune de nos *tribus respectives;* nous nous « sommes retirés de l'esclavage de Pha« raon, est-ce pour être réduits sous celui « de Moïse? S'il faut que nous ayons un maî« tre, que ce soit le roi d'Égypte, qui nous « donnait du moins du pain et des ognons; « et ne servons pas ce nouveau tyran qui « ne nous procure que la famine ». On mit en question *la réalité de ses conférences* avec Dieu; on lui reprocha le secret qui y régnait, et le soin qu'il prenait d'en écar-

ter le peuple, de l'empêcher même d'approcher de l'endroit où elles avaient lieu, et l'on en fit de graves motifs de soupçon. On l'accusa aussi de *péculat*, comme s'étant approprié une partie des cuillers d'or et des vases d'argent que les principaux des tribus avaient donnés en offrande, lors de la dédicace de l'autel, ainsi qu'une partie de l'or offert par le peuple, et du produit des impôts. Ils accusèrent Aaron d'avoir retenu beaucoup d'or sur celui qu'il prétendait avoir employé à fondre le veau d'or. Enfin, ils reprochèrent à Moïse *de l'ambition*; ils disaient que c'était pour satisfaire cette passion qu'il avait trompé le peuple, en lui promettant de le conduire dans une terre où couleraient le lait et le miel, et que, sous cet appât, il l'avait tiré d'un pays où rien ne lui manquait; mais qu'il s'inquiétait peu des maux que souffrait le peuple, pourvu qu'il pût se faire *monarque absolu* (Nomb. c. 16); que, pour

soutenir avec splendeur la nouvelle dignité dans sa famille, il avait déjà levé une taxe partielle dont le produit était accordé à Aaron (Nomb. c. 3.), et qui allait être suivie d'une taxe générale, qui serait sans doute augmentée de temps en temps (Exod. c. 30. Lévit. c. 27), si l'on souffrait qu'il allât promulguant de nouvelles lois, sous prétexte de nouvelles révélations de la volonté divine, jusqu'à ce que toute la fortune du peuple fût dévorée par cette aristocratie.

« Moïse nia l'accusation de péculat, et ses accusateurs n'avaient aucune preuve à en donner, quoique *des faits*, quand ils sont réels, soient toujours, par leur nature, susceptibles de preuves. « Je n'ai « point, dit-il avec une sainte confiance en « la présence de Dieu, je n'ai point pris à « ce peuple la valeur d'un âne, et je ne lui « ai fait aucun autre tort. » Mais ses ennemis avaient porté l'accusation; et elle avait

produit quelque impression sur la populace; car il n'est aucune sorte de reproche qui soit aussi facilement élevé, et cru aussi légèrement, par des fripons, que le reproche de friponnerie.

« Enfin, deux cent cinquante des principaux d'entr'eux, fameux parmi le peuple, hommes de renom (Nomb. c. 16), dirigeant et excitant la populace, la poussèrent à un tel degré de frénésie, qu'elle s'écria : « Lapidons-les! lapidons-les! Assurons par « là nos libertés; et choisissons d'autres « chefs qui nous ramènent en Égypte, si « nous ne réussissons pas à réduire les Ca- « nanéens. »

Au total, il paraît que les Israélites étaient un peuple jaloux de la liberté qu'il venait d'acquérir, ce qui n'était pas un défaut en soi-même; mais que, lorsqu'ils se laissèrent travailler par des hommes artificieux, qui voilaient par le prétexte du bien public leurs vues d'intérêt particulier,

ils s'opposèrent à l'établissement de la nouvelle constitution, et par là s'attirèrent à eux-mêmes beaucoup de malheurs et de souffrances. On voit encore, en continuant de puiser dans cette source inestimable, qu'après bien des siècles, lorsqu'un amendement fut proposé à cette constitution, devenue vieille et dont on abusait, la populace, de même qu'elle avait accusé Moïse de vouloir se faire monarque absolu, et s'était écrié : « Lapidons-le! lapidons-le! » excitée par ses prêtres et ses scribes, accusa le Messie de vouloir se faire roi des juifs, et s'écria : « Crucifiez-le! crucifiez-le! » De tout cela, nous pouvons conclure que l'opposition du peuple à une mesure publique ne prouve pas que cette mesure soit mauvaise, quand même l'opposition serait excitée et fomentée par des hommes de distinction.

Je ne veux pourtant pas que l'on m'attribue l'intention de prétendre inférer de

ce que je viens de dire, que notre assemblée générale avait reçu une inspiration divine quand elle a établi notre constitution fédérative, uniquement parce que cette constitution a éprouvé une opposition aussi violente que déraisonnable: encore, dois-je avouer que j'ai une foi telle au gouvernement général du monde par la Providence, que j'ai peine à concevoir qu'une affaire d'une si grande importance pour le bonheur de millions d'êtres actuellement existans, et qui naîtront de la postérité d'une grande nation, puisse se régler, sans être, jusqu'à un certain point, influencée, guidée et gouvernée par ce régulateur tout-puissant, présent partout, et souverainement bon, en qui tous les êtres inférieurs vivent, se meuvent, et ont leur existence.



SUR LES DÉLITS DE LA PRESSE. *

Description de la Cour suprême de justice en Pensylvanie, c'est-à-dire de la Cour de la presse.

Pouvoir de cette Cour. — Elle peut recevoir et publier des accusations de tous genres, contre toutes personnes, de quelque caractère qu'elles soient revêtues, et même contre toutes les cours inférieures. Elle peut juger, condamner et vouer à l'infamie, non-seulement des particu-

* Ce morceau, dans lequel Franklin, en ami sincère de la liberté de la presse, s'élève contre la lâcheté des calomniateurs qui en abusent, et contre les dangers de leur impunité, a été inséré dans la *Gazette fédérale*, le 12 septembre 1789.

liers, mais même des corps publics, avec ou sans information, *à la discrétion de la cour.*

En faveur et au profit de qui cette cour est établie. — En faveur d'environ un citoyen sur cinq cents, lorsque, grâce à l'éducation et à l'habitude de griffonner, on s'est procuré un style tolérable, assez conforme à la grammaire et à la syntaxe pour supporter l'impression; ou bien lorsque l'on possède une presse et quelques caracctères. Cette cinq-centième partie des citoyens a le privilège d'accuser ou d'injurier les quatre cent quatre-vingt-dix-neuf autres parties, suivant son plaisir, ou elle peut vendre ses plumes et ses presses à d'autres pour le même objet.

Procédure de cette cour. — Elle n'est gouvernée par aucune des règles des cours ordinaires de justice. L'accusé n'obtient pas un grand jury pour juger s'il y a lieu à l'accusation, avant qu'elle soit rendue

publique. On ne lui fait pas connaître le nom de son accusateur. On ne lui accorde pas la confrontation avec les témoins qui ont déposé contre lui; car ils sont laissés dans l'ombre, comme au tribunal espagnol de l'inquisition. Il n'y a pas, non plus, de petit jury composé de ses pairs, sous la foi du serment, pour juger de la vérité des charges. L'instruction est aussi quelquefois tellement rapide qu'un honnête et bon citoyen peut soudainement, et sans s'y être attendu, se trouver accusé, et, dans une même matinée, être jugé, condamné, et placé sous le poids d'une sentence qui le déclare un *coquin* et un *scélérat*. Cependant, si un membre de cette cour reçoit la plus légère censure pour sa mauvaise conduite dans ses fonctions, il réclame immédiatement les droits qu'il tient de la constitution comme citoyen libre, il demande à connaître son accusateur, à être confronté avec les témoins, et

à être loyalement jugé par un jury composé de ses pairs.

Fondemens de son autorité. — L'autorité de cette cour est, dit-on, fondée sur un article de la constitution qui établit la *liberté de la presse :* liberté pour laquelle tout Pensylvanien est prêt à combattre et à mourir, quoique trop peu de nous, je le crois, aient des idées nettement démêlées sur sa nature et son étendue. Elle paraît, en vérité, ressembler tant soit peu à la *liberté de presse* que les criminels ont, par la loi commune d'Angleterre, avant la déclaration de leur culpabilité, et qui consiste à être *pressés* pour mourir, ou pendus. Si, par *liberté de la presse*, on entend seulement la liberté de discuter la convenance des mesures où le public est intéressé, et de débattre les opinions politiques, jouissons-en aussi largement qu'il vous plaira; mais si, par-là, il faut entendre la liberté de s'outrager, de se calomnier, de se diffamer les

uns lés autres, je déclare, pour mon compte, être tout prêt à en abandonner ma part dès qu'il plaira à nos législateurs de changer la loi, et consentir de grand cœur à troquer la *liberté* d'injurier les autres, contre le *privilège* de n'être pas injurié moi-même.

Par qui cette cour est instituée et commissionnée. — Elle ne reçoit point sa commission du conseil suprême exécutif, qui pourrait préalablement juger les talens, l'intégrité, les connaissances, etc., des personnes destinées à cet important emploi de prononcer sur le mérite et la réputation des citoyens; car cette cour est au-dessus du conseil suprême, et peut *l'accuser*, le *juger*, le *condamner* lui-même, suivant son bon plaisir. Elle n'est pas héréditaire comme la cour *de dernier ressort* de la pairie d'Angleterre. Mais tout homme qui peut se procurer plume, encre et papier, avec une presse, quelques caractères, et

une vaste paire de balles *noircissantes*, peut se commissionner lui-même : et sa cour est immédiatement établie, en pleine possession et exercice de ses droits. Que si vous vous permettez, sur les manières du *juge*, la plainte la plus humble, de ses noires balles il vous barbouille la face partout où il vous rencontre ; il fait plus, et mettant votre réputation en lambeaux, il vous signale à la haine publique comme un *ennemi de la liberté de la presse*.

Des soutiens naturels de cette cour. — Elle trouve son soutien dans la dépravation de ces âmes qui n'ont été ni amendées par la religion, ni perfectionnées par une bonne éducation.

C'est dans un homme, dit Dryden, une convoitise qu'aucun charme ne peut endormir, que celle de publier tout haut la honte de son voisin. Aussi, comme il le dit encore : Portés par des ailes d'aigles, les scandales volent immortels ; tandis que les

actions vertueuses, dès qu'elles sont nées, n'ont plus qu'à mourir.

Quiconque éprouve de la peine s'il entend bien parler de son voisin, se sent aise d'en entendre dire du mal. Les hommes qui, désespérant de s'élever en se distinguant par leurs vertus, s'estiment heureux si d'autres peuvent être rabaissés à leur niveau, se rencontrent en nombre suffisant dans toutes les grandes villes pour soutenir une de ces cours par leurs souscriptions. Un observateur ingénieux disait qu'en parcourant les rues un matin où le pavé est glissant, on peut reconnaître les maisons où demeurent de bonnes gens, par les cendres qui sont répandues sur la glace devant leur porte: il aurait probablement formé une conjecture toute contraire sur le caractère des personnes qu'il aurait trouvées engagées dans une pareille souscription.

Des contrôles à établir pour réprimer les

abus de pouvoir de ces cours. — Jusqu'à présent il n'en existe pas. Mais, depuis que l'on a tant écrit et tant publié sur la constitution fédérative, et que la nécessité des contrôles pour toutes les autres parties d'un bon gouvernement a été si clairement et si savamment expliquée, je me trouve moi-même assez bien endoctriné pour soupçonner que cette partie aussi est susceptible d'un contrôle; mais j'ai été fort en peine pour en imaginer un qui ne constituât pas une infraction au droit sacré de *la liberté de la presse.* A la fin, cependant, je pense en avoir découvert un, qui, au lieu de diminuer la masse générale de la liberté, l'augmentera; il consiste à rendre au peuple un genre de liberté dont il a été privé par nos lois; je veux dire *la liberté du bâton.* Dans l'état d'enfance de la société, antérieur à l'existence des lois, si un homme en insultait un autre par de mauvais propos, l'offensé pouvait lui ré-

pondre par un coup de poing sur l'oreille, et, s'il récidivait, par une bonne volée de coups de bâton; et cela sans offenser aucune loi. Mais maintenant le droit de faire de pareilles réponses est interdit; et elles sont punies comme des violations de la paix, tandis que le droit d'injurier semble être resté en pleine vigueur; les lois faites pour l'atteindre étant frappées d'impuissance par *la liberté de la presse.*

Ma proposition est donc de laisser la liberté de la presse sans y toucher, pour être exercée dans la plénitude de son étendue, force et vigueur; mais de permettre à *la liberté du bâton* de marcher avec elle *pari passu.* Alors, mes concitoyens, si un imprudent écrivain attaque votre réputation qui vous est peut-être plus chère que la vie, et s'il met son nom à ce manifeste, vous pouvez aller à lui ouvertement et lui fendre la tête. S'il se cache derrière l'imprimeur, et que vous puissiez néanmoins

découvrir qui il est, vous pouvez, à son exemple, lui tendre la nuit une embuscade, l'attaquer par derrière, et lui donner une bonne volée de coups de bâton. S'il paie des écrivains plus habiles que lui pour vous mieux calomnier, vous paierez aussi de robustes portefaix qui auront des bras meilleurs que les vôtres et qui vous aideront à le châtier plus vigoureusement. C'est jusque-là que va mon projet quant au ressentiment *privé* et à la rétribution qui est due. Mais si le public venait jamais à être insulté, *comme cela doit être*, par les façons d'agir de ces écrivains, je ne serais pas d'avis d'arriver immédiatement à ces extrémités; je crois que nous pourrions, par modération, nous contenter de les plonger dans du goudron, de les rouler dans de la plume, puis de les berner dans une couverture.

Si cependant on pensait que ma proposition pût troubler la paix publique, je

supplierais humblement nos législateurs de prendre en considération ces deux libertés, celle de *la presse* et celle *du bâton*, afin de déterminer, par une loi formelle, leur étendue et leurs limites; et de vouloir bien, tandis qu'ils garantissent la personne d'un citoyen contre les *attaques*, pourvoir en même temps à la sûreté de sa *réputation*.



SUR LE COMMERCE DES ESCLAVES.

Lettre à l'Éditeur de la Gazette fédérale.

Philadelphie, 23 mars 1790.

Monsieur,

La lecture que j'ai faite hier soir, dans votre journal, du discours prononcé par M. Jackson, dans le congrès, pour engager cette assemblée à ne point s'occuper de la question d'abolition de l'esclavage, et à ne point entreprendre l'amélioration du sort des esclaves, m'a rappelé un discours semblable prononcé, il y a plus de cent ans, par Sidi-Méhémet-Ibrahim, membre du divan d'Alger, et que l'on peut voir dans le *récit du consulat de Martin en* 1687. Il était dirigé contre l'acceptation de la pétition d'une secte appelée *érika* ou

puristes, qui demandait l'abolition de la piraterie et de l'esclavage, comme étant injustes. M. Jackson ne le cite pas; peut-être ne le connaît-il point. Si donc son éloquent discours contient une partie des mêmes raisonnemens, cela prouve seulement que les intérêts des hommes, lorsque les circonstances se ressemblent, agissent et ont agi avec une similitude surprenante, dans toutes les contrées et tous les climats. Voici la traduction du discours africain :

« *Allah Bismillah, etc. Dieu est grand, et Mahomet est son prophète.*

« Ont-ils, ces *érika*, réfléchi sur les suites que l'acceptation de leur pétition entraînerait? Si nous cessons de croiser contre les chrétiens, comment serons-nous approvisionnés des produits de leur pays, qui nous sont si nécessaires? Si nous nous abstenons de faire esclave cette race, qui emploierons-nous, dans ce climat brû-

lant, à cultiver nos terres? Qui servira dans notre ville et dans nos familles? Faudra-t-il donc que nous soyons nos propres esclaves? et n'est-il pas dû plus de compassion et de faveur à nous, musulmans, qu'à ces chiens de chrétiens? Nous avons maintenant plus de cinquante mille esclaves dans Alger et aux environs. Ce nombre, s'il n'est pas entretenu par des importations nouvelles, décroîtra graduellement, et finira par être réduit à rien. Si donc nous cessons de prendre et de piller les vaisseaux infidèles, et de faire esclaves les matelots et les passagers, nos terres deviendront sans valeur, faute de culture; les loyers des maisons, dans la ville, tomberont de moitié, et les revenus que le gouvernement tire de sa part dans les prises seront entièrement perdus. Et pourquoi? Pour satisfaire les fantaisies d'une secte fantasque qui voudrait nous déterminer, non-seulement à ne plus faire

d'esclaves, mais même à affranchir ceux que nous avons? Mais qui indemnisera leurs maîtres de cette perte? Sera-ce l'État? Notre trésor y suffirait-il? Seront-ce les *érika?* Le peuvent-ils! ou bien veulent-ils, pour faire ce qu'ils appellent justice aux esclaves, faire une injustice plus grande aux maîtres? Et, si nous affranchissons nos esclaves, qu'en fera-t-on? Très peu voudront retourner dans leur pays natal; ils savent trop bien quels maux les y attendent. Ils n'embrasseront pas notre sainte religion; ils n'adopteront pas nos mœurs; nos concitoyens ne voudront pas se souiller par des mariages avec eux. Il faudra donc les garder comme mendians dans nos rues, ou souffrir que nos propriétés deviennent la proie de leurs pillages; car des gens habitués à l'esclavage ne travailleront pas pour gagner leur vie sans y être forcés. Qu'y a-t-il, au reste, de si digne de pitié dans leur condition actuelle?

N'étaient-ils pas esclaves dans leur pays? L'Espagne, le Portugal, la France, ne sont-ils pas gouvernés par des despotes qui tiennent en esclavage tous leurs sujets sans exception? L'Angleterre même traite ses marins comme des esclaves *; car ils sont, au gré du gouvernement, saisis et enfermés dans des vaisseaux de guerre, condamnés, non-seulement à travailler, mais à combattre pour un modique salaire ou même pour obtenir une nourriture qui n'est pas meilleure que celle que nous donnons à nos esclaves. Leur condition est-elle donc pire lorsqu'ils tombent entre nos mains? Non, ils ne font que changer d'esclavage; et je puis dire qu'ils gagnent au change; car on les amène ici dans un pays où le soleil de l'Islamisme répand sa lumière et brille de tout son éclat; et ils ont l'occasion de s'instruire dans la vraie

* Voy. p. 139, les réflexions contre la presse des matelots.

doctrine, et de sauver ainsi leurs âmes immortelles. Ceux qui restent chez eux n'ont pas le même bonheur. Les y renvoyer, ce serait les renvoyer de la lumière dans les ténèbres.

« Je le demande encore, que fera-t-on d'eux? J'ai entendu suggérer que l'on pourrait les établir dans le désert, où il se trouve une grande étendue de terres pour les faire subsister, et où ils pourraient fleurir comme peuple libre. Mais ils sont, je le soupçonne, trop paresseux pour travailler sans contrainte, en même temps que trop ignorans pour établir un bon gouvernement; et les hordes arabes les auraient bientôt inquiétés et détruits, ou réduits de nouveau en esclavage. Tant qu'ils nous servent, nous prenons soin de pourvoir à tout ce qui leur est nécessaire, et ils sont traités avec humanité. Je suis informé que, dans leurs pays, les travailleurs sont plus mal nourris, logés et vêtus.

La condition de la plupart d'entre eux a donc déjà gagné, et ne demande pas d'autres améliorations. Ici leur vie est en sûreté. Il ne sont pas exposés à être requis de force comme soldats, ni à se couper la gorge, chrétiens contre chrétiens, comme dans les guerres de leurs pays. Si quelques-uns des bigots insensés qui nous ennuient de leur niaises pétitions ont, dans un accès de zèle aveugle, affranchi leurs esclaves, ce n'est pas la générosité, ce n'est pas l'humanité qui les ont fait agir; c'est leur conscience, chargée d'un fardeau de péchés, et l'espérance que, par les mérites qu'il supposent à une si bonne œuvre, ils s'exempteront de la damnation. Combien ils se trompent grossièrement lorsqu'ils imaginent que l'esclavage est désavoué par le Coran! N'y trouve-t-on pas ces deux préceptes, pour ne pas en citer davantage : « Maîtres, traitez vos esclaves « avec bonté; esclaves servez vos maîtres

« avec attachement et fidélité, » preuve manifeste de leur erreur? Le pillage des infidèles n'est pas, non plus, défendu dans ce livre saint; car c'est un fait bien connu que Dieu a donné le monde, et tout ce qu'il contient, à ses fidèles musulmans, appelés à en jouir, de droit, aussitôt qu'ils en font la conquête. Que nous n'entendions donc plus cette proposition détestable de l'affranchissement des esclaves chrétiens! L'adopter, ce serait déprécier nos terres et nos maisons, priver une foule de bons citoyens de leur propriété, créer un mécontentement universel, provoquer des insurrections, mettre en péril le gouvernement, produire une confusion générale. En conséquence, je ne mets pas en doute que ce sage Conseil ne préfère l'avantage et le bonheur de toute une nation de vrais croyans aux fantaisies de quelques *érika*, et qu'il ne rejette leur pétition. »

Le résultat fut, à ce que nous dit Martin, que le divan prit la résolution suivante : « La doctrine de piller les chrétiens, et « de les réduire en esclavage, est injuste, « ou au moins *problématique* ; mais l'inté- « rêt de l'État à en continuer la pratique « est incontestable. En conséquence, que « la pétition soit rejetée. » Et elle l'a été en effet.

Puisque les mêmes motifs sont faits pour produire dans l'esprit des hommes les mêmes opinions et les mêmes résolutions, nous ne risquons rien de prédire, d'après ce récit, que les pétitions au parlement d'Angleterre en faveur de l'abolition de la traite des esclaves, pour ne rien dire des autres assemblées législatives, ainsi que les débats qui s'élèveront sur ces pétitions, auront un semblable résultat.

HISTORICUS.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE BENJAMIN FRANKLIN.

..... Je suis né à Boston, et je dois mes premières instructions littéraires aux écoles gratuites de grammaire qui y sont établies. En conséquence, je donne à mes exécuteurs testamentaires cent livres sterling, qui seront par eux, ou par le survivant d'eux, payées aux supérieurs ou directeurs des écoles gratuites de ma ville natale de Boston, pour être par eux, ou par quiconque aura le gouvernement ou la direction desdites écoles, placées à intérêt perpétuel; et afin que le produit en soit employé à acheter des médailles d'argent, destinées à être distribuées par les directeurs, à titre de récompense honori-

fique, parmi leurs écoliers, de la manière qui sera jugée convenable par les notables de la ville. — Sur le traitement qui peut me rester dû, comme président de l'État de Pensylvanie, je donne deux mille livres sterling pour être employées à rendre navigable la rivière de Schuylkill....

.... Pendant que j'ai été dans les affaires comme papetier, imprimeur et maître des postes, une grande quantité de petites sommes me sont restées dues pour impressions, vente de livres et de papier, ports de lettres et autres objets; je n'en avais pas fait le recouvrement lorsqu'en 1757 je fus envoyé par l'assemblée de Pensylvanie, comme son agent, en Angleterre, où des ordres subséquens me retinrent jusqu'en 1775; à mon retour, à cette époque, je me trouvai sur-le-champ occupé par les affaires du congrès; puis, en 1776, je fus envoyé en France, où je restai neuf ans, n'en étant revenu qu'en 1785; et les

dites créances, n'ayant pas été réclamées par moi pendant ce long espace de temps, sont devenues comme prescrites, tout en me restant, néanmoins, dues légitimement. Elles sont portées dans mon grand livre de comptes E. Je donne et lègue ces créances à l'hôpital de Pensylvanie, espérant que ceux de mes débiteurs, ou de leurs héritiers, qui pourraient maintenant faire quelques difficultés pour acquitter, comme légalement exigibles, des dettes si anciennes, se détermineront à les payer, à titre de charité pour cet excellent établissement. Je sais que beaucoup de ces recouvremens seront impossibles, mais j'espère qu'on parviendra encore à toucher une somme assez considérable. Il est possible aussi, que quelques personnes, portées comme mes débitrices, aient, de leur côté, d'anciennes répétitions à exercer contre moi; dans ce cas, les administrateurs dudit hôpital feront toutes les dé-

ductions convenables, et payeront même la différence, si elle se trouve contre moi, etc.

Philadelphie, 17 *juillet* 1788.



CODICILLE

annexé au Testament dont l'extrait précède.

Moi, Benjamin Franklin, dénommé au Testament qui précède, l'ayant de nouveau pris en considération, ai jugé à propos de faire et de rédiger le présent Codicille, pour y servir d'addition.

Un des points de mon opinion politique, sur lequel je me suis fixé depuis longtemps, est que, dans un état démocratique, il ne doit point y avoir de place salariée, par les motifs que j'en ai donnés dans un article de mes vues sur notre constitution; aussi, mon intention, lorsque j'ai accepté la place de président, a-t-elle été d'en consacrer les appointemens à quelque objet d'utilité publique. En conséquence, j'ai

déjà, avant de faire mon testament du 17 juillet dernier, donné de fortes sommes à des collèges, à des écoles, pour des constructions d'églises, etc.; et, de plus, dans ledit testament, j'ai légué deux mille livres sterling à l'État, pour rendre la Schuylkill navigable. Mais depuis, ayant appris que cette somme serait de beaucoup insuffisante pour ces travaux, qui, d'ailleurs, ne paraissent pas devoir être entrepris de long-temps, et ayant conçu un autre projet que je crois de nature à pouvoir être plus généralement utile, je révoque et annulle cette disposition, et je veux que le produit des bons qui se trouveront entre mes mains, pour ce qui me restera dû de mon traitement, soit employé, jusqu'à concurrence de deux mille livres, de la manière que je vais déterminer.

On a pensé que celui qui reçoit un patrimoine de ses ancêtres se trouve soumis, en quelque sorte, à l'obligation de le trans-

mettre à ses descendans. Cet engagement n'existe pas pour moi, qui n'ai jamais recueilli un sol, ni de mes aïeux, ni d'aucun parent, à titre d'héritage. Je laisserai cependant à mes héritiers une fortune considérable, à moins que quelque accident ne vienne à la diminuer avant mon décès. Je ne consigne ici cette observation que comme une sorte d'apologie que j'adresse à ma famille, relativement aux legs que je vais faire, et qui ne paraissent pas avoir un rapport immédiat à son avantage.

Je suis né à Boston, et je suis redevable de mes premières instructions littéraires aux écoles gratuites qui y sont établies. J'ai déjà pensé à ces écoles dans mon Testament; mais j'ai aussi des obligations à l'État de Massachusetts pour m'avoir nommé autrefois, sans sollicitation de ma part, son agent en Angleterre, avec un traitement honnête qui a duré quelques années; et quoique, par suite de la trans-

mission que je lui ai faite des lettres du gouverneur Hutchinson, je me sois trouvé accidentellement en perte à son service, pour une somme beaucoup plus forte que le salaire qui m'était donné, je ne pense pas néanmoins que cette circonstance doive en rien diminuer ma gratitude.

J'ai remarqué que, parmi les artisans, les bons apprentifs deviennent ordinairement de bons citoyens; j'ai, moi-même, fait l'apprentissage d'un métier, de l'imprimerie, dans ma ville natale, et ensuite, à l'aide de prêts qui m'ont été faits par deux bons amis, je me suis établi à Philadelphie, ce qui a été le fondement de ma fortune et de tout ce que ma vie a pu avoir d'utilité. Je désire faire du bien, même après ma mort, s'il est possible, en contribuant à l'instruction et à l'avancement d'autres jeunes gens, qui puissent rendre service à leur pays dans ces deux villes; je consacre pour cet objet deux mille livres sterling,

dont je donne une moitié aux habitans de Boston, État de Massachusetts, et l'autre moitié à ceux de Philadelphie, pour l'usage et dans le but dont je vais parler.

Si les habitans de Boston acceptent ladite somme de mille livres, elle sera administrée par des citoyens de leur choix, réunis aux ministres des plus anciennes églises, épiscopale, congrégationnaire, et presbytérienne de la ville, lesquels la prêteront, à cinq pour cent d'intérêt par an, à de jeunes artisans mariés, au-dessous de vingt-cinq ans, qui auront fait leur apprentissage dans ladite ville, et qui auront rempli leurs devoirs, et satisfait aux obligations de leurs brevets d'apprentissage, de manière à obtenir un certificat de bonnes mœurs, signé au moins de deux citoyens respectables : il faudra de plus que ces deux citoyens consentent à se porter cautions pour le remboursement aux échéances et pour le paiement des inté-

rêts. Tous les billets seront souscrits en dollars d'Espagne, ou en monnaie d'or courante; et les administrateurs tiendront un ou plusieurs livres sur lesquels seront enregistrés les noms de ceux qui demanderont et qui recevront un emprunt, les noms de leurs cautions, le montant des sommes prêtées, les dates, et tous les autres renseignemens nécessaires pour la régularité et pour la sûreté des opérations. Ce fonds étant destiné à aider, dans leur établissement, de jeunes ouvriers mariés, les prêts seront proportionnés à leurs besoins d'après l'évaluation des administrateurs, et de manière à ne jamais excéder soixante livres par personne, ni être au-dessous de quinze livres. Si le nombre des postulans, réunissant les conditions requises, est trop considérable pour permettre de donner à chacun la somme qu'il pourrait être convenable de lui accorder, on diminuera la proportion de manière à

ce que chacun puisse recevoir quelque assistance. Ces secours seront d'abord peu de chose; mais comme le capital s'accroîtra par l'accumulation des intérêts, ils finiront par devenir plus considérables. Pour pouvoir servir tour-à-tour le plus grand nombre possible de jeunes gens, et pour faciliter les remboursemens, chaque emprunteur s'obligera de payer, avec les intérêts annuels, un vingtième du principal, ce qui formera tous les ans un fonds pour de nouveaux prêts.

Comme il est à présumer qu'il se trouvera toujours à Boston des citoyens vertueux et bienfaisans, disposés à consacrer une partie de leur temps au bien-être de la génération qui s'élève, en se chargeant de surveiller et d'administrer gratuitement cette institution, on peut espérer qu'aucune partie de cette somme ne restera long-temps oisive, ou ne sera détournée pour d'autres usages, mais qu'au contraire elle s'aug-

mentera continuellement par les intérêts. Elle pourra ainsi devenir, avec le temps, supérieure aux besoins de la ville de Boston, et susceptible de fournir les mêmes avantages aux lieux circonvoisins, ou autres villes de l'état de Massachusetts qui en exprimeront le désir, à la charge par ces villes de s'engager à payer exactement les intérêts annuels, et à opérer les remboursemens partiels du capital dans la même proportion que les emprunteurs de Boston. Si ce plan est exécuté, et qu'il réussisse sans interruption pendant un siècle, la somme se montera, dans cent années, à cent trente-un mille livres, sur laquelle je désire que les administrateurs de l'établissement emploient cent mille livres en travaux publics, ainsi qu'ils le jugeront le plus utile pour la population, comme en fortifications, ponts, aqueducs, bâtimens publics, bains, chaussées, ou enfin de la anière la plus propre à augmenter la

commodité de la ville pour ses habitans, et son agrément pour les étrangers qui y viennent par raison de santé, ou pour y résider temporairement.—Quant aux trente-un mille livres restant, je désire que l'on continue à en faire des prêts à intérêts, suivant le mode déjà expliqué, pendant une seconde période de cent ans, attendu que j'espère que l'on aura reconnu les bons effets de cette institution sur la conduite de la jeunesse, ainsi que les services qu'elle aura rendus à de bons et fidèles citoyens. A l'expiration de ce second terme, si aucun accident ne nuit à l'opération, on aura un fonds de 4,061,000 livres sterling, dont je laisse 1,061,000 livres à la disposition de la ville de Boston et 3,000,000 à celle du gouvernement de l'État, n'osant porter mes vues plus loin.

Je désire que toutes les dispositions que je viens d'indiquer relativement à l'administration de la somme que je lègue aux

habitans de Boston, soient également suivies à l'égard de celle que je laisse à ceux de Philadelphie; avec cette différence seulement que, comme Philadelphie a un corps municipal, je prie le corps de se charger de cette administration, donnant, à cet effet, mes pouvoirs les plus étendus. Ayant observé que le terrein plat de cette ville est couvert de bâtimens et de pavés, qui faisant écouler plus loin la plus grande partie des eaux pluviales, les empêchent de pénétrer dans la terre, et d'y renouveler et purifier les sources (d'où il arrive que l'eau des puits se corrompt peu à peu, et finirait à la longue par n'être bonne à rien, fait que j'observe dans toutes les vieilles villes), je recommande qu'à l'expiration des premiers cent ans, si cela n'a pas encore été fait, le corps municipal emploie une partie des cent mille livres à amener par des tuyaux, l'eau de Wissahickon-Creek dans la ville, de manière

à en approvisionner les habitans. Je crois qu'on le pourra sans une grande difficulté, le niveau de l'eau étant plus haut que le sol de Philadelphie, et pouvant encore être élevé par un bâtardeau. J'engage aussi à rendre la Schuylkill complètement navigable. A la fin du second siècle, les 4,061,000 livres seront partagées entre la ville de Philadelphie et le gouvernement de Pensylvanie, dans les proportions précédemment établies à l'égard de la ville de Boston et du gouvernement de Massachusetts.

Je désire que cette institution s'établisse et entre en activité un an après mon décès; c'est pourquoi il sera nécessaire de l'annoncer publiquement avant l'expiration de l'année, afin que les personnes en faveur desquelles la fondation en est faite puissent prendre leurs mesures. Je charge mes exécuteurs testamentaires, ou le survivant d'eux, de payer, six mois après

mon décès, ladite somme de deux mille livres aux personnes qui seront dûment chargées de la recevoir par le comité choisi pour Boston, et par le corps municipal de Philadelphie.

En réfléchissant sur les accidens auxquels les affaires et les projets des hommes sont exposés pendant un si long espace de temps, je pense que, peut-être, je me suis trop flatté, lorsque j'ai imaginé que ces dispositions, si l'exécution en est entreprise, se continueront sans interruption, et produiront les effets que j'en attends. J'espère, néanmoins, que si les habitans de ces deux villes ne jugent pas convenable de leur donner suite, ils regarderont du moins l'offre de cette donation comme une marque de ma bonne volonté, une preuve de ma gratitude, et un témoignage de mon extrême désir de leur être utile, même après ma mort. Je souhaite vivement que toutes deux essaient de réaliser

mon projet, parce que je pense que, s'il s'élève des difficultés imprévues, on pourra trouver des expédiens pour les surmonter, et qu'on reconnaîtra le plan comme praticable. Si l'une des deux villes accepte le legs avec les conditions que j'y attache, et que l'autre le refuse, ma volonté est que la somme totale de deux mille livres soit payée à celle des deux qui acceptera, pour recevoir la destination et être administrée de la manière indiquée précédemment pour chacune des deux moitiés. Si toutes deux refusent, alors la somme rentrera dans la masse de ma succession, et la disposition en sera réglée par mon testament du 17 juillet 1788.

Je désire être enterré à côté de ma femme, s'il est possible, et que le lieu de notre sépulture soit couvert d'un marbre taillé par Chambers, de six pieds de long sur quatre de large, sans autre ornement

qu'une petite moulure tout autour, avec cette inscription :

BENJAMIN ET DÉBORAH } FRANKLIN.

17...

Je donne ma belle canne de pommier sauvage, surmontée d'une pomme d'or curieusement travaillée en bonnet de liberté, à mon ami, à l'ami du genre humain, le général Washington. Si c'était un sceptre, elle serait digne de lui, et bien placée dans sa main. C'est un présent que m'a fait cette excellente dame, madame de Forbach, duchesse douairière de Deux-Ponts : quelques vers qui y sont relatifs doivent l'accompagner.

Philadelphie, 23 *juin* 1789.



ÉPITAPHE DE FRANKLIN

écrite par lui-même en 1728.

LE CORPS

DE

BENJAMIN FRANKLIN

IMPRIMEUR,

SEMBLABLE A LA COUVERTURE D'UN VIEUX

LIVRE

PRIVÉE DE SON CONTENU

ET DÉPOUILLÉE DE SON TITRE

ET DE SES DORURES,

REPOSE ICI, PATURE POUR LES VERS.

MAIS

L'OUVRAGE NE SERA PAS PERDU,

CAR (AINSI QUE LUI-MÊME LE CROYAIT)

IL REPARAITRA

DANS UNE NOUVELLE

ET PLUS ÉLÉGANTE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

PAR

L'AUTEUR.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

Pages

Pages



